

PARIS. — 142, Rue Montmartre
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS
 TÉLÉPHONE : GUTENBERG 10-57
 PUBLICITÉ ANNONCES
 142, Rue Montmartre, 142

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURES

LA FÊTE DES 100 ÉLUS

Le Grand Terrain de Pavillons-sous-Bois

ÉTAIT HIER

un Chantier en pleine Activité



On construit le théâtre où sera joué l'Amour à Bergame. Il n'y a plus qu'à couvrir les gradins.

— Heureusement, me disait, hier, notre camarade Poli, grand organisateur de la fête qui doit se dérouler dimanche à Pavillons-sous-Bois, heureusement que nous sommes en plein pays socialiste, et que nos camarades occupent la mairie. Sans les concours qu'ils nous ont prêtés, sans les services qu'ils nous ont rendus en simplifiant ou facilitant pour nous les formalités administratives, jamais nous n'eussions été prêts.

Nous causons en arpentant l'immense prairie, tout encadrée par de beaux arbres, qui va servir de théâtre à la « Fête des 100 élus ».

De toutes parts, charpentiers, menuisiers, villageois, sont à l'œuvre. Il faut clore le terrain. Il faut monter le théâtre. Il faut aménager la partie réservée aux exploits pédestres. Il faut chercher l'endroit où les quatre-vingt jeunes inscrits pour le concours de natation pourront se déshabiller et se habiller. Etc., etc.

« Une autre arripe, Poli, chef d'attribution, est venue à l'esprit de questions par ses aides permanents : nos amis Robillard, maire de Pavillons ; Charlot, son premier adjoint ; et le gai camarade Verrier, secrétaire de mairie ; sans parler de Samama, qui met à la disposition du Parti les locaux et les services de la Colonie des

Enfants du 19^e arrondissement, dont les bâtiments sont en bordure du terrain même. Il faut tout voir et tout prévoir.

— On ne pouvait trouver cadre mieux approprié que cet immense terrain en bordure du canal et tout entouré d'arbres qui le limitent, sans cependant fermer l'horizon, de tous les côtés. Les milliers d'assistants qui sont attendus ici dimanche y seront reçus et fêtés à souhait et l'immense déjà ce vaste espace tout occupé par la foule mouvante et joyeuse des militants venus en famille.

La scène où jouera la « Compagnie Shakespeare » est prête. Des gradins, qui contiendront dix-huit cents personnes, l'enferment de leur demi-cercle, que des tentes rendront au moment voulu hermétique. Les petites tribunes pour les orateurs sont disséminées un peu partout et un jeune camarade de la Fédération socialiste de sport et de gymnastique s'apprête à faire le coin du terrain où l'on a hébergé la piste pour les champions du sport pédestre.

Tout est prévu. Et les ondes elles-mêmes, contre lesquelles le sous-bois voisin offrira, s'il le faut, un abri agréable et sûr. — F. C.

Où vont-ils donc ? Une Protestation

On peut se demander si la Chambre a la notion exacte du chemin qu'elle suit. Hier, elle a aggravé d'un coup de deux à trois cents millions le déficit. C'est à ce chiffre que s'élèvera, en effet, la dépense supplémentaire pour le nouveau drap d'uniforme. Il se peut que ce drap soit nécessaire. Il se peut que les couleurs trop voyantes des uniformes actuels ajoutent aux chances de mort des soldats qui en sont revêtus. Et c'est un devoir, en effet, de les rendre moins vulnérables. Mais il faut qu'on voie nettement les conséquences du formidable système de paix armée où l'Europe est engagée. Quand on aura officiellement proclamé que telle couleur d'uniforme expose les Français à être une cible commode, il faudra changer le drap, non pas en huit ans, comme le proposait d'abord le ministre, mais en très peu de temps. Et c'est un supplément de dépense d'au moins trois cents millions. La fatalité nous pousse, à coups de bâton, vers un abîme.

Et voici que la Chambre va aborder la loi de finances et le terrible imbroglio de l'impôt sur le revenu sénatorial sans avoir le temps de réfléchir, de discuter, de comprendre. Je suis convaincu qu'on est exposé à toutes les méprises, à toutes les surprises et à tous les traquenards. Les articles votés par le Sénat fourmillent de contradictions. Qu'importe ? M. Poincaré a un rendez-vous qu'il ne peut pas retarder, et on précipitera le débat.

Le Parti socialiste, uni, ardent, prêt à faire face à l'adversaire, saura dégager devant le pays sa responsabilité. Il lutte pour obtenir une discussion sérieuse. Ceux qui se contenteront d'un débat sommaire et confus porteront la peine des décisions incohérentes et redoutables qui sans doute vont se produire.

JEAN JAURES

Il Pleut en Russie

LES TRAINS SONT BLOQUÉS
 UN PONT S'ÉCOULE

Tiflis, 8 juillet. — Les pluies torrentielles tombées ces jours derniers ont gravement endommagé la partie du chemin de fer transcaucasien comprise entre les stations de Sogout-Boulach et de Salakly.

Près de Yelissavetpol, un pont long de 24 mètres s'est écroulé.

La station de Geran est entourée par les eaux.

Les trains venant de Bakou sont retenus à Tiflis.

Nombre de nos abonnés à ce jour :

13.843

COMPÈRE-MOREL.

Un Aviateur allemand

MONTÉ

à 6.600 mètres

LE RECORD DE LEGAGNEUX EST BATTU

Où s'arrêtera-t-on ? Ce pauvre Legagneux qui vient de mourir de façon si tragique avait atteint la hauteur de 6.150 mètres et se semblait aux sportsmen et, surtout aux compétences de l'aviation qu'un tel record serait particulièrement difficile à dépasser, qu'il faudrait enregistrer de nombreuses tentatives avant qu'il fût battu.

Un aviateur allemand, Linnekoelz, vient de prouver le contraire. Comme nous en avons une dépêche de Berlin, le pilote allemand a monté à 6.600 mètres. Après vérification officielle des barographes, la hauteur sera vraisemblablement réduite à 6.500 mètres. Mais le record de Legagneux n'en sera pas moins battu.

D'ailleurs, Legagneux lui-même prétendait qu'on pouvait faire mieux et qu'il le démontrerait un jour. Hélas ! le brave n'a pu le faire, car il est mort.

Mais il est nécessaire de faire remarquer que de telles prouesses sont fort dangereuses et ne sont utiles en aucune façon à l'aviation.

Nous avons dit souvent — nous ne le répéterons jamais assez — que l'avenir de l'aviation est dans le tourisme aérien. C'est vers ce but que doivent tendre tous les efforts des constructeurs et des aviateurs.

Assez d'exploits acrobatiques, de fantaisies aériennes, où fatalement les meilleurs pilotes laissent leur vie.

— A. J.

Renaux va de Paris à Londres

AVEC PASSAGER

Londres, 9 juillet. — Eugène Renaux, parti, comme nous le signalons d'autre part, d'Étampes, a survolé Amiens, Abbeville et Boulogne.

Eugène Renaux, qui a emmené un passager, est arrivé à l'aérodrome de Hendon, près de Londres, à 11 h. 30, sans encombre et après une traversée superbe.

Renaux prendra, samedi, à la course Londres-Paris-Londres, dont le départ sera donné à Hendon.

Le Dessinateur Hansi

condamné à un an de prison

On se rappelle que Hansi, le dessinateur nationaliste alsacien, a été traduit devant le tribunal de Leipzig sous l'inculpation de haute trahison. Son crime est d'avoir publié des dessins réunis dans un album intitulé « Mon Village » et où les Allemands sont ridiculisés. Et où les Alsaciens et les Alsace à peu d'exemplaires et que le dessinateur Hansi qui est caricaturiste spirituel, mais non caricaturiste de talent, serait tombé dans l'oubli si les hordes allemandes et les stupides pangermanistes ne s'acharnaient à lui faire de la réclame.

Ici le gaffe s'ajoute à l'indigne car pour suivre un dessinateur pour de simples dessins et pour crime de haute trahison, c'est dépasser les bornes permises. Le procès a eu lieu hier. Le docteur Drucker et M. Helmer sont les défenseurs de Hansi.

L'interrogatoire du dessinateur a été du reste fort bref. Il déclare qu'il est graveur et ne fait des dessins qu'à ses moments perdus, qu'il s'ajoute qu'il n'est pas germanophile. Il dessine comme il voit et ses charges n'ont rien de subversif.

Aussi le procureur général s'empresse-t-il d'abandonner l'inculpation de haute trahison et demande une condamnation à un an et demi de prison pour injures à la nation allemande.

Cela paraît fautive la tâche de la défense. Mais, ô stupefaction, quand le tribunal revient pour rendre sa sentence, on apprend que Hansi est condamné à un an de prison.

L'AMNISTIE

La commission de la réforme judiciaire recevra aujourd'hui M. Viviani, ministre des affaires étrangères et président du Conseil, qui lui fera connaître l'opinion du gouvernement sur la proposition d'amnistie déposée récemment par le groupe socialiste.

Il importe que la commission abouisse dans les délais les plus rapides et que les Chambres, avant de partir en vacances, soient mises à même de se prononcer : l'opinion publique et, tout spécialement, l'opinion socialiste ne comprendrait pas que l'amnistie fût rejetée à la session d'automne.

Ajoutons que notre ami Alphy a été nommé rapporteur de la proposition de M. Ch. Bernard, tendant à l'abrogation des lois scélérates.

Une Lionne s'échappe

et court la campagne !

LES GENDARMES SONT À LA POURSUITE

Bourges, 9 juillet. — Ce soir, pendant une représentation dans un cirque installé sur le champ de foire, une lionne a réussi à s'échapper de sa cage et a gagné la campagne voisine, sans blesser aucun spectateur. Une panique s'est produite dans la foule, mais il n'y a eu aucun accident.

La gendarmerie est partie avec le personnel du cirque à la recherche du fauve.

— A. J.

Lire en deuxième page

Fleurette

par

Emile POUGET

LES NOUVEAUX

ÉLUS SOCIALISTES

ALBERT INGHELS, député du Nord



Un travailleur élu par les travailleurs, ses frères, Albert Ingels est né à Lille, le 10 mai 1872 ; son père était un ouvrier très pauvre, avec de lourdes charges de famille. Aussi le petit Albert ne possédait pas d'école. A onze ans il débutait comme ratteleur dans une filature de coton. Le capitalisme se comporte avec les enfants, comme il se comporte avec les femmes, toute chair à travail, toute chair à profit lui est bonne ; et les antiques maîtres des sciences morales et politiques s'efforcent, entre eux d'un si bel appétit !

A onze ans, Ingels savait lire, écrire et quelques peu compter ; mais il avait l'âme libre et le soir, en dépit du jour, tout seul, dans la nuit, il se livrait à tout ce qu'il aimait, à la lecture, à l'étude, à la réflexion, à la rêverie, à la prière.

À quinze ans, il se fit inscrire au Parti ouvrier, où sa vive intelligence fut vite remarquée ; il la mit sans partage au service de l'organisation ouvrière, allant de rue en rue, de quartier en quartier, de commune en commune, porter la bonne parole en compagnie des militants plus âgés.

Passés sur ses années de service militaire, il en fit trois ans d'ailleurs, naturellement. A son retour, il reprit la propagande. Il y gagna bientôt d'être prosaïque de toutes les usines. Heureusement, en 1890, les socialistes, Delory en tête, escadèrent l'hôtel de ville, et Ingels a la chance d'entrer au service de la municipalité. Lorsque, en 1904, la réaction se prendra la mairie, elle fera d'Ingels sa première victime, sous le fallacieux prétexte de suppression d'emploi.

Ingels a toujours mené de front l'action politique et le combat syndical. Secrétaire du Syndicat textile de Lille de 1897, il fut un des fondateurs de la Fédération nationale, assista à tous ses congrès, prit part à tous ses combats. Il en est depuis dix-huit mois le secrétaire général avec Victor Renard.

Il serait long d'énumérer toutes les batailles qu'il a livrées sur le terrain politique. Pendant les périodes électorales, nous écrit un ami du Nord, on le voit s'arrêter, sa chaise sous le bras, au coin des rues, près de la porte d'une usine ; puis quand le flot des travailleurs s'écoule, il grimpe sur sa chaise, on le reconnaît, on l'entoure ; lui, très calme, développe son programme. Dans les communes, où il n'y a pas d'industrie, c'est à la sortie des églises et toujours en plein vent qu'il tient ses conférences.

Peut-être se souvient-on de la tentative de corruption qu'il fut l'objet en 1910. Pour assurer contre M. Dron la victoire du conservateur, les comités électoraux de Tourcoing offrirent à Ingels 25.000 francs d'argent et une place. Pour toute réponse, notre camarade déposa une plainte entre les mains du procureur de la République.

La victoire qu'il vient de remporter sur M. Dron, qui fut vice-président de la Chambre, réjouira le cœur de tous les militants qui, depuis vingt-cinq ans, suivent Ingels à l'œuvre.

Le général Gérard, qui commande le 2^e corps d'armée, vient d'adresser à ses troupes un ordre du jour qui peut être regardé de conséquences et que la presse a déjà diversement commenté. C'est pour cette raison que nous croyons devoir donner le texte intégral de cet ordre du jour :

Récemment, y est-il dit, un officier du 2^e corps a profité du passage de sa troupe à proximité d'un monument commémoratif de la guerre de 1870, pour faire à ses hommes une causerie morale, dans le but de leur rappeler les tristesses de la défaite et de leur démontrer la nécessité de travailler constamment pour être toujours prêts à sauvegarder l'intégrité du territoire national.

L'intention était louable, et l'officier n'avait mérité aucune critique si, peu habilement, il avait pris la précaution de préparer ce qu'il devait dire, afin de ne pas exposer à prononcer des mots dépassant sa pensée et sortant du cadre de ses devoirs professionnels.

Or, dans cette causerie, il s'est laissé entraîner à apprécier des faits qu'il n'avait point à expliquer, et à prendre parti sur des questions d'actualité militaire, donnant lieu quotidiennement à des polémiques politiques.

Cet officier a été l'objet d'une sanction disciplinaire.

Le général commandant le 2^e corps d'armée rappelle que les militaires ont le devoir d'exécuter la loi et non le droit de la discuter. Il ne tolérera jamais qu'un officier place sous ses ordres des hommes de cette régile, qui est absolue pour tous, pour les chefs comme pour les soldats.

Fait au quartier général, Amiens, le 6 juillet 1914.

Le général commandant le corps d'armée : Signé : GÉRARD.

UN ORDRE du JOUR

Le commandant du 2^e corps d'armée interdit aux officiers de discuter la loi

Le général Gérard, qui commande le 2^e corps d'armée, vient d'adresser à ses troupes un ordre du jour qui peut être regardé de conséquences et que la presse a déjà diversement commenté. C'est pour cette raison que nous croyons devoir donner le texte intégral de cet ordre du jour :

Récemment, y est-il dit, un officier du 2^e corps a profité du passage de sa troupe à proximité d'un monument commémoratif de la guerre de 1870, pour faire à ses hommes une causerie morale, dans le but de leur rappeler les tristesses de la défaite et de leur démontrer la nécessité de travailler constamment pour être toujours prêts à sauvegarder l'intégrité du territoire national.

L'intention était louable, et l'officier n'avait mérité aucune critique si, peu habilement, il avait pris la précaution de préparer ce qu'il devait dire, afin de ne pas exposer à prononcer des mots dépassant sa pensée et sortant du cadre de ses devoirs professionnels.

Or, dans cette causerie, il s'est laissé entraîner à apprécier des faits qu'il n'avait point à expliquer, et à prendre parti sur des questions d'actualité militaire, donnant lieu quotidiennement à des polémiques politiques.

Cet officier a été l'objet d'une sanction disciplinaire.

Le général commandant le 2^e corps d'armée rappelle que les militaires ont le devoir d'exécuter la loi et non le droit de la discuter. Il ne tolérera jamais qu'un officier place sous ses ordres des hommes de cette régile, qui est absolue pour tous, pour les chefs comme pour les soldats.

Fait au quartier général, Amiens, le 6 juillet 1914.

Le général commandant le corps d'armée : Signé : GÉRARD.

Les Bombes

Beaumont-s.-Oise

L'HISTOIRE SE SIMPLIFIE

L'ENQUÊTE SE COMPLIQUE

L'enquête ouverte par le Parquet de Pontoise et par la Sûreté générale au sujet des soi-disant terroristes arrêtés à Beaumont-sur-Oise, se poursuit avec une ardeur fiévreuse et désordonnée. Une liste contenant les noms de différentes personnes dans la nationalité russe ayant été trouvée dans les vêtements de Lyssanof, Kirichine, le Parquet a eu tout d'un coup l'idée de dresser des mandats contre quatre d'entre elles, dénommées : Kiriakoff, Kiriakoff, Kiriakoff, et envoyées au Parquet. Ce sont les nommés Elie Gornofski, rue Broca, 81 ; Vladimir Gornofski, rue Broca, 81 ; Joseph Gornofski, rue Pascal, 20 ; et Alexandre Abakidze, rue Berthollet, 21. Ce dernier, qui appartient à une riche famille de Russie, porte le titre de prince.

Vladimir Gornofski était venu il y a trois mois, s'installer dans un hôtel tenu par Broca, en compagnie d'une jeune femme, Claire Gornofski, sœur de son frère, et d'une jeune fille, sa sœur, qui se produisent sous le nom de sœurs Gornofski, dans les soirées de la rue Broca, dans la capitale.

Joseph Gornofski habitait dans un hôtel de la rue Pascal depuis un mois et Elie Gornofski demeurait au numéro 81 de la rue Broca, dans une immense maison, sorte de cité ouvrière.

Les perquisitions opérées au domicile des quatre Russes ont amené la découverte d'un certain nombre de documents, qui, soumis à l'examen d'un interprète, n'ont justifié aucune inculpation et n'ont pu permettre aux magistrats de maintenir ces incriminations bâties.

Un examen raisonné de cette extraordinaire histoire, il semble évident que nous nous trouvons en présence d'une nouvelle machination de l'Okhrana, la police secrète russe. Bourdier, dont nos lecteurs connaissent les révélations sur la constitution et le rôle de cette organisation, en est intimement persuadé.

Il est possible, d'ailleurs, que soit l'un ou l'autre, soit l'un et l'autre des deux chemins, les Russes ne soient pas eux-mêmes des provocateurs. Mais il n'est pas douteux que leur dessein de provocation ait été inspiré ou suggéré par des émissaires de l'Okhrana.

D'aucuns disent que Kirichine a été l'objet d'une tentative de séduction, et qu'il a été victime de véritables gages de dévouement, en cause de la révolution russe. Mais il a fait à tous ses compatriotes, qu'il a approchés pendant son court séjour à Paris, l'effet d'un fanatique quelque peu déséquilibré. Quoi qu'il en soit, son attitude est, comme on s'en doute, très vivement critiquée dans les milieux nihilistes. Une assemblée générale du groupe communiste anarchiste a décidé, à ce lieu hier soir, au cours de laquelle, sous la présidence de Kirichine, de son côté l'attaque a été résolue d'instruire, à la fois, la ou les personnes qui peuvent avoir poussé et aidé Kirichine dans une tentative ignorée de tous les militants.

Beaucoup de bruit pour peu de chose

Sur le but de cette tentative — abstraction faite de ses causes — la police n'a pu, jusqu'ici obtenir aucun renseignement. Et à ce propos encore, la simple lecture des informations publiées par les divers journaux, établit le peu de consistance de l'hypothèse d'un complot anarchiste. Car, dans ce lieu hier soir, la Liberté reprenant au sujet de Kirichine, la version d'un attentat dirigé contre le président de la République, constatait que c'était la seule hypothèse qui résistait à un examen sérieux.

Le Temps déclarait que, d'après le legs d'instruction lui-même « des informations absolument erronées avaient été publiées par certains journaux et que, notamment, il n'avait jamais pu être question, soit au cours de l'enquête, soit d'après les déclarations faites par les deux inculpés, d'un attentat dirigé contre le président de la République ».

Comme on le voit, il ne reste que bien peu de chose des conjectures sensationnelles émises par certains. Le premier jour, il n'y a rien là-dedans qui puisse justifier l'empressement des magistrats à ordonner perquisitions ou arrestations, ni la fièvre de la police et des journaux, ni les déclarations de certains journaux et nationaux, notamment à l'égard de la doctoresse Strozceck, et de son mari, dont nous allons conter l'histoire, en commençant par le commencement.

Une scène dramatique

Pour l'intelligence de ce récit, il faut qu'on sache que notre camarade Jean Strozceck, publiciste polonais, qui fut avocat à Varsovie, où il fut d'ailleurs pour suivi pour délit de presse, ne cessa de mener, depuis qu'il habite Paris, une campagne énergique dans le sein des groupes politiques slaves contre les tendances anarchistes de certains éléments. Sa femme, doctoresse en médecine, exerce 15, rue de Rivoli, où tous deux habitent.

C'est à cette adresse que, vendredi dernier, vers 2 heures 1/2, en l'absence du docteur Strozceck et de l'auteur du complot, une consultation de la doctoresse, trois individus se produisirent. L'un d'eux, qui vint leur ouvrir, ils le nommèrent « A. », « M. Strozceck ». Quand ils surent qu'il n'était pas là, les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

C'est là que les trois hommes, l'un d'eux, qui insistait, puis, après s'être concertés, ils décidèrent à pénétrer dans l'antichambre, la bonne leur ayant fait remarquer que la doctoresse ne soignait que les femmes et les enfants, ils répliquèrent que cela n'avait aucune importance et qu'ils allaient simplement lui parler. On les introduisit dans le salon d'attente, mais à l'un d'eux, en sortant presque aussitôt, mais les observations de la servante, il demeura dans l'antichambre.

— M. Strozécki ? demanda-t-il à nouveau.
— Il n'est pas là.
Alors, l'étrange visiteur indiquant de la tête la salle où se trouvaient ses compagnons, dit en russe :
— Ça ne fait rien. Il y en a d'autres.

Croyant avoir affaire à des solliciteurs, comme elle en reçoit souvent, la doctoresse entra dans le salon, suivie de son intermédiaire qui resta près de la porte. Elle vit immédiatement que les deux autres individus s'étaient également postés chacun près d'une porte et n'eurent pas de peine à deviner leurs mauvaises intentions. Déjà l'un d'eux annonçait brutalement :
— Nous sommes venus chercher de l'argent.

Et comme la doctoresse faisait mine de prendre quelques pièces d'argent :
— Oh ! ce n'est pas cela. Il nous faut des banes.

— Vous êtes des anarchistes.
— Mais vous êtes tous l'exclama la doctoresse.

Et d'un geste nerveux, elle bouscula une table légère placée à côté d'elle.
— Attention ! cria l'un des « anarchistes ». Il y a une bombe !

Sur la table, en effet, se trouvait un objet cylindrique enveloppé dans du papier. Mais la doctoresse crut qu'on voulait l'intimider, et avec beaucoup de sang-froid et de fermeté elle déclara :
— Ne croyez pas que j'aie peur de votre bombe ! Allez-vous-en. Que faites-vous ici ? Vous le voyez, je suis toute seule : eh bien ! je n'ai pas peur de vous. Si vous êtes venus pour me tuer, sachez que je ne me défendrai pas. Mais si vous attendez de moi une forte somme d'argent, c'est inutile, je n'ai pas et ne puis donc vous le donner.

Ce moment, attirée par les éclats de voix, une couturière employée à la journée par la doctoresse ouvrit une porte. Comme à un signal, les anarchistes sortirent alors des revolvers qu'ils braquaient sur les deux femmes. La couturière et la doctoresse, supportant les trois hommes de l'épauler, mais ceux-ci ayant vu qu'ils s'étaient alarmés à tort parurent disposés à se retirer.

— Vous allez nous dénoncer ? demandèrent-ils.
— Non, dit la doctoresse. Je vous plains. Allez-vous-en. Mais c'est vous qui vous dénonceriez. Réfléchissez bien ! Avez-vous dit ? Vous le voyez de l'argent pour manger. Peut-être aurez-vous ensuite les idées plus nettes !

Mais l'étrange trio déclina la dernière offre, et dissimulant leurs armes et leurs bombes, ils s'en allèrent.

Des qu'ils furent partis, la doctoresse prit la clef, la caissière d'un magasin voisin et téléphona à plusieurs de ses confrères susceptibles, supposant-elle de recevoir une visite analogue.

Le rôle de la police
Or, il est aujourd'hui acquis que la Sûreté générale filait — depuis trois jours, paraît-il — ces porteurs de bombes parmi lesquels se trouvait d'après elle ceux qui furent arrêtés à Beaumont.

Et dès lors, on peut à bon droit s'étonner que les agents chargés de veiller à l'ordre et à la sécurité publique, laissent librement circuler — dans le seul but d'opérer plus tard une capture sensationnelle — des hommes porteurs d'engins, formidables, nous a-t-on dit, et d'armes dont ils paraissent enclins à faire un facile usage.

Mais où la stupeur s'accroît, c'est quand on voit cette police accuser de complicité les victimes de ceux qu'elle est chargée d'arrêter et dont elle s'est faite elle-même momentanément et inutilement complice.

Il est ainsi que se termina l'histoire, après la lecture des anarchistes vendus, la doctoresse Strozécki, reçut mardi la visite des policiers. Et ceux-ci ne se montrèrent pas moins brutaux que ceux-là. Les premiers menagèrent de tuer ; les seconds menagèrent d'arrêter. Sans ménagement, sans courtoisie, sans politesse, ils fouillèrent, bouleversèrent et finalement emportèrent une quantité de papiers, n'ayant évidemment aucun rapport avec l'affaire des bombes ! Il est vrai qu'on saisit aussi une bobine de fil de plomb fusible destiné à réparer les coupe-circuits, et qu'on saisit encore un livre de chimie à l'usage des étudiants du P. C. N., toutes choses évidemment dangereuses.

INFORMATIONS POLITIQUES

Les états des casernes
La commission d'hygiène publique, réunie sous la présidence de M. Larbaud, a entendu le ministre de la guerre sur l'état des casernes.

M. Messimy a exposé, en outre, à la commission, le plan d'améliorations qu'il compte faire apporter non seulement aux bâtiments militaires, mais encore aux hôpitaux et aux infirmeries, en son rapport au rapport fait à la précédente législature.

Sur la proposition de M. Guizard, la commission a adopté une motion tendant à attribuer des récompenses au corps hospitalier qui s'est particulièrement distingué au cours des épidémies des mois de mars et d'avril.

M. Messimy a fait un vif éloge du personnel hospitalier.

LE PONT DU 14 JUILLET

POUR LES INSTITUTEURS
Le citoyen Louis Sellier adresse la lettre suivante au préfet de la Seine :

Monsieur le préfet de la Seine,
J'ai l'honneur de vous informer que je vous enverrai, à la séance du Conseil municipal de demain, une question au sujet de votre circulaire récente, concernant le pont du 14 juillet pour les instituteurs.

Mon intention n'est nullement d'obtenir pour les instituteurs un jour de congé supplémentaire, qu'ils ne réclament en aucune façon. Il s'agit essentiellement de sauvegarder le principe du congé du jeudi, aussi bien dans l'intérêt des élèves que dans celui du personnel enseignant.

Il s'agit, en outre, de ne pas laisser prendre une mesure aussi importante que celle ordonnée par la circulaire visée, en l'appuyant sur un projet de résolution de la Chambre des députés, qui n'a aucune valeur légale et paraît pour le moins insuffisant en la circonstance.

J'ajoute que votre prédecessor, M. de Sevelles, dans une circulaire réglant le congé de la Toussaint de 1910 a interprété le projet de résolution du 20 décembre 1906 dans un sens qui ne paraît pas contraire à ce que vous lui demandez.

Je vous prie d'agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Louis SELLIER,
Conseiller municipal de Paris.

ENCORE UNE BOMBE

Elle éclate, mais ne fait pas de victime
Lyon, 9 juillet. — Hier matin, à 9 heures, à Craponne (Rhône), Mme Philibert, mère de la directrice de l'école de filles, venait de jeter dans son fourneau une palette de charbon lorsqu'une formidable détonation retentit. Le fourneau vola en éclats ; mais, par un hasard extraordinaire, aucun d'eux n'atteignit Mme Philibert.

D'après les premières constatations, c'était un engin qui avait éclaté ; il devait être fait d'une boîte de cacao, dont le couvercle avait été soudé, et qu'on avait entourée de bandes de fer blanc également soudées.

La cave dans laquelle Mme Philibert déposait son charbon est située au-dessous du bureau de poste. On suppose que le malheureux se proposait de faire sauter le bureau de poste et de profiter de la panique pour s'enfuir.

La gendarmerie et le juge de paix se sont rendus sur les lieux et ont procédé à une enquête. Les inspecteurs de la brigade mobile font des recherches.

D'un pas lent et majestueux, dame Lisbeth traversa un vestibule, s'arrêta au haut d'un perron dont les quelques marches aboutissaient à un jardin donnant sur la rue... une petite rue paisible et charmante, accrochée au flanc de la Butte Montmartre... petite rue, toute riante, toute fleurie... la rue du Poirier — aujourd'hui la rue Berthe.

Le crépitement d'une fusillade peu lointaine fit tressailler l'Alsacienne.

— Et c'est Dieu permis !... murmura-t-elle, sa bonne face ronde et fraîche soudain décomposée.

— Et dire que mademoiselle ne revient pas !... Ette dehors... être je ne sais où... un jour comme aujourd'hui !... faut pas avoir le sens commun.

— Peut-être est-elle chez les Manuel ?... Je vais y aller voir.

De l'air résigné d'une martyre condamnée au supplice, la digne Strasbourgeoise descendit les marches du perron, traversa le jardin, atteignit la grille.

Le fracas d'une canonnade la fit s'y cramponner.

— C'est... qui se passe ?... bêga-t-elle. Pauvres de nous !... Et mademoiselle ?

— Ah ! mademoiselle !... répéta-t-elle avec un soupir de reproche, tout en brandissant la tête... ce qui imprimait à ses angéliques grâces de pitoyables oscillations.

Et dame Lisbeth était toute tremblante au fracas des fusillades, au sifflement des obus, à la rumeur monstrueuse qui montait de la ville, rumeur de bataille et de mort.

Ses yeux apeurés allèrent des lilas fleuris au ciel d'azur pur où rutilait le beau soleil de mai.

— Oh ! nous sommes en mai... en mai 1871... au mardi, vingt-troisième jour du mois !

Le soleil resplendissait dans une atmosphère étonnamment claire, sans autres nuages que ceux des fumées vomies par la gueule des canons et des fusils.

Depuis l'avant-veille... depuis ce dimanche qui a réuni sous les ombres des Tuileries un foule bigarrée, joyeuse, tout engluée à l'optimisme, venue dans l'ex-tar-

L'Indigénat

Le Sénat adopte divers projets de loi d'intérêt local et discute ensuite le projet qui réglemente le régime de l'indigénat en Algérie.

M. Etienne Flandin, rapporteur, expose l'économie du projet. La commission, dit-il en substance, a estimé que le régime actuel, suivant les intentions des indigènes peut être prononcé sans jugement par le gouverneur général, est en désaccord violent avec les principes d'une démocratie, c'est le point essentiel. La commission, toutefois, n'a pas pensé qu'il soit possible de supprimer également la mise en surveillance par voie administrative. Elle a également jugé utile de spécifier les faits qui pouvaient donner lieu à cette mise en surveillance et d'organiser une procédure régulière.

Cette mesure ne pourra être prise par le gouverneur que sur l'avis conforme du conseil du gouvernement. Le jugement des recours appartiendra au ministre de l'Intérieur et au conseil d'Etat.

L'état de choses actuel sera cependant maintenu pendant cinq ans, sous certaines réserves, dont bénéficieront les indigènes qui ont évolué vers notre civilisation.

M. Aubry, sénateur d'Algérie et maire de Sétif, fait un long discours, dans lequel il expose ses conceptions personnelles. Il avait toutefois déclaré qu'il était de l'avis de la commission.

La discussion continuera aujourd'hui. A la fin de la séance M. René Bérenger déclare qu'après les poursuites intentées contre deux directeurs de théâtres, il ajourne son interpellation. Il signale toutefois qu'au bal des Quatre-Arts des femmes se sont sorties toutes nues dans la rue et il réclame une enquête.

Taxation des loyers et Propriété commerciale

Le citoyen Pierre Laval a été nommé rapporteur de la proposition de taxation des loyers déposée au nom du groupe socialiste, par le citoyen Lanché.

M. Abrami rapportera de son côté la proposition relative à la propriété commerciale, dont Lanché est également l'auteur.

LE PONT DU 14 JUILLET

POUR LES INSTITUTEURS
Le citoyen Louis Sellier adresse la lettre suivante au préfet de la Seine :

Monsieur le préfet de la Seine,
J'ai l'honneur de vous informer que je vous enverrai, à la séance du Conseil municipal de demain, une question au sujet de votre circulaire récente, concernant le pont du 14 juillet pour les instituteurs.

Mon intention n'est nullement d'obtenir pour les instituteurs un jour de congé supplémentaire, qu'ils ne réclament en aucune façon. Il s'agit essentiellement de sauvegarder le principe du congé du jeudi, aussi bien dans l'intérêt des élèves que dans celui du personnel enseignant.

Il s'agit, en outre, de ne pas laisser prendre une mesure aussi importante que celle ordonnée par la circulaire visée, en l'appuyant sur un projet de résolution de la Chambre des députés, qui n'a aucune valeur légale et paraît pour le moins insuffisant en la circonstance.

J'ajoute que votre prédecessor, M. de Sevelles, dans une circulaire réglant le congé de la Toussaint de 1910 a interprété le projet de résolution du 20 décembre 1906 dans un sens qui ne paraît pas contraire à ce que vous lui demandez.

Je vous prie d'agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Louis SELLIER,
Conseiller municipal de Paris.

ENCORE UNE BOMBE

Elle éclate, mais ne fait pas de victime
Lyon, 9 juillet. — Hier matin, à 9 heures, à Craponne (Rhône), Mme Philibert, mère de la directrice de l'école de filles, venait de jeter dans son fourneau une palette de charbon lorsqu'une formidable détonation retentit. Le fourneau vola en éclats ; mais, par un hasard extraordinaire, aucun d'eux n'atteignit Mme Philibert.

D'après les premières constatations, c'était un engin qui avait éclaté ; il devait être fait d'une boîte de cacao, dont le couvercle avait été soudé, et qu'on avait entourée de bandes de fer blanc également soudées.

La cave dans laquelle Mme Philibert déposait son charbon est située au-dessous du bureau de poste. On suppose que le malheureux se proposait de faire sauter le bureau de poste et de profiter de la panique pour s'enfuir.

La gendarmerie et le juge de paix se sont rendus sur les lieux et ont procédé à une enquête. Les inspecteurs de la brigade mobile font des recherches.

D'un pas lent et majestueux, dame Lisbeth traversa un vestibule, s'arrêta au haut d'un perron dont les quelques marches aboutissaient à un jardin donnant sur la rue... une petite rue paisible et charmante, accrochée au flanc de la Butte Montmartre... petite rue, toute riante, toute fleurie... la rue du Poirier — aujourd'hui la rue Berthe.

Le crépitement d'une fusillade peu lointaine fit tressailler l'Alsacienne.

— Et c'est Dieu permis !... murmura-t-elle, sa bonne face ronde et fraîche soudain décomposée.

— Et dire que mademoiselle ne revient pas !... Ette dehors... être je ne sais où... un jour comme aujourd'hui !... faut pas avoir le sens commun.

— Peut-être est-elle chez les Manuel ?... Je vais y aller voir.

De l'air résigné d'une martyre condamnée au supplice, la digne Strasbourgeoise descendit les marches du perron, traversa le jardin, atteignit la grille.

Le fracas d'une canonnade la fit s'y cramponner.

— C'est... qui se passe ?... bêga-t-elle. Pauvres de nous !... Et mademoiselle ?

— Ah ! mademoiselle !... répéta-t-elle avec un soupir de reproche, tout en brandissant la tête... ce qui imprimait à ses angéliques grâces de pitoyables oscillations.

Et dame Lisbeth était toute tremblante au fracas des fusillades, au sifflement des obus, à la rumeur monstrueuse qui montait de la ville, rumeur de bataille et de mort.

Ses yeux apeurés allèrent des lilas fleuris au ciel d'azur pur où rutilait le beau soleil de mai.

— Oh ! nous sommes en mai... en mai 1871... au mardi, vingt-troisième jour du mois !

Le soleil resplendissait dans une atmosphère étonnamment claire, sans autres nuages que ceux des fumées vomies par la gueule des canons et des fusils.

Depuis l'avant-veille... depuis ce dimanche qui a réuni sous les ombres des Tuileries un foule bigarrée, joyeuse, tout engluée à l'optimisme, venue dans l'ex-tar-

Le retour du Budget

La discussion du budget, retour du Sénat, a été reprise, hier, par la Chambre. Mais auparavant la Chambre a dû adopter des crédits de dépenses « non renouvelables » pour le département de la guerre.

Jacobs a fait remarquer que, par ces crédits pour des dépenses non « renouvelables » et qui en réalité se représentent pour les budgets suivants, on masque en réalité au pays la véritable situation financière.

Parmi ces crédits, il en est un très modeste de 1,000 francs seulement pour « amorcer » le changement des uniformes. « Comme nous avons, dit Jaurès, 800,000 hommes dans l'armée active et 2 millions dans la réserve, il est clair que ce billet de mille fera des petits.

On dit que le temps de la transformation s'étendra à sept ou huit ans. Alors pendant sept ou huit ans une partie de nos soldats, si la guerre éclatait, serait assurée d'une immunité plus grande :

Jaurès. — Si le drap nouveau attire moins les projectiles que l'ancien, il est impossible qu'il ne pas fabriquer plus vite des quantités suffisantes pour habiller toute notre armée. (Applaudissements sur divers bancs.)

Alors, ce n'est plus 1,000 francs qu'il faut prévoir, c'est 300 millions ! (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. MESSIMY répond que la question de la couleur des uniformes a été posée par la guerre du Transvaal. Les Anglais se sont aperçus que leurs uniformes « voyants » les exposaient aux coups de Boers : ils ont pris le drap kaki.

Mêmes constatations pendant la guerre de Mandchourie et pendant celle des Balkans.

En France, des études ont été faites. La tenue « réseda » a été écartée. On s'en tient maintenant à un gris-bleu terne.

Jaurès dit qu'il ne s'oppose pas à la transformation, il la considère comme utile. Mais il craint qu'elle coûtera plusieurs centaines de millions.

Par 391 voix contre 151 les crédits sont adoptés.

Albert THOMAS dépose ensuite le projet relatif à la semaine anglaise, retour du Sénat. Il est adopté.

Puis on aborde la discussion du budget.

M. CLEMENTEL, rapporteur, demande, pour gagner du temps, que la discussion générale soit ajournée et que la Chambre commence l'examen des chapitres du budget des dépenses sur lesquelles elle n'est pas d'accord avec le Sénat. (Assentiment.)

Un premier débat a lieu sur un crédit de deux millions dont MAUGER demande le rétablissement, et qui a pour but de permettre d'assurer aux faibles en couches non salariées, mais privées de ressources, le bénéfice de la loi récemment votée. Il est en effet monstrueux de refuser à la mère de famille déjà chargée d'enfants, à la paysanne pauvre les avantages de cette loi sociale. Après une vive discussion à laquelle prennent part MAUGER, Aubriot, Bedouet et MM. Clementel et Noulens, nos amis l'emportent et le crédit est voté.

Nos amis LAUCHE et GUESQUERE interviennent ensuite pour faire rétablir le crédit destiné à venir en aide aux familles nécessiteuses après le décès d'un fils sous les drapeaux. Ils obtiennent gain de cause.

Bouvier fait remarquer que les indemnités accordées aux conscrits déclarés douteux et qui doivent se représenter devant la commission d'arrondissement sont insuffisantes.

Sur le ministère des Postes un débat se produit sur une motion ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à répartir toutes les indemnités complémentaires du traitement accordées aux fonctionnaires des différentes administrations de l'Etat ; indemnité de résidence, indemnité de cherté de vie, indemnité de déplacement, gratifications de toute nature ne représentant pas la rétribution d'un travail effectif, proportionnellement aux charges de famille des fonctionnaires intéressés.

On s'efforce de faire comprendre à M. Breton qu'on ne peut pas, même sous le prétexte d'avantager les familles nombreuses, priver les postiers célibataires de la somme qu'on leur a promise. La motion est renvoyée à la commission.

Nous voici aux chapitres du Travail. Jaurès demande qu'ils soient tous réservés pour que la Chambre ait l'assurance que la session ne prendra pas fin sans que les dispositions relatives à la retraite des ouvriers mineurs aient été votées. Après débat, M. Noulens promet que le gouvernement ne se préoccupera pas la clôture tant que ce vote ne sera pas intervenu.

EMILE DUMAS obtient le rétablissement du crédit destiné aux publications du Bulletin du Travail déjà insuffisantes et qui seules permettent aux travailleurs de se procurer des documents officiels sur les questions ouvrières.

L'ATTELAGE AUTOMATIQUE

Un vif débat
Comme on arrive aux chapitres des chemins de fer de l'Etat, notre ami de la Porte porte à la tribune la question de l'attelage automatique, dont il s'est déjà occupé plusieurs fois. On sait qu'il s'agit d'un système qui, en supprimant l'attelage effectué à la main par les employés, supprimerait l'une des principales causes d'accidents.

M. RENÉ RENOUIT, ministre des travaux publics, répond que la commission s'oppose à ce qu'il y ait des nouvelles expériences et qu'en outre de l'appareil Boirault, d'autres systèmes sont mis en avant. Il ajoute que l'installation définitive ne pourrait avoir lieu qu'après entente à la commission internationale de Berne.

De la Porte insiste. Il dit que depuis longtemps les essais ont commencé et qu'il est temps d'en finir avec le système actuel, qui coûte des vies humaines. (Applaudissements.)

Albert THOMAS parle dans le même sens. Le ministre renouvelle ses réserves. Jusqu'ici le débat s'est poursuivi dans le calme le plus complet.

Mais voici que M. Paisant — celui-là qui fut l'avocat du Matin — insinue que cette intervention a pour but d'imposer immédiatement l'appareil Boirault. Les socialistes protestent avec indignation.

« C'est faux ! » s'écrie de la Porte.

De la Porte. — Je ne me préoccupe que de l'attelage automatique, qui, tout en permettant de lancer contre nous une insinuation que mon caractère ne me permet pas d'accepter, je laisse à ceux qui emploient ces tristes procédés la responsabilité de leurs actes. (Applaudissements sur les bancs du Parti socialiste et des républicains socialistes.)

Je suis trop au-dessus de tout cela : je me fâche d'avoir ici l'estime de tout le monde, et je déclare que je repousse l'insinuation infamante qui vient d'être lancée. (Applaudissements sur les bancs du Parti socialiste et des républicains socialistes.)

M. Deschanel. — Il n'a pu entrer dans l'esprit de personne de diriger contre vous une insinuation infamante. (Interruptions sur les bancs du Parti socialiste. — Applaudissements sur les autres bancs.)

Renouit. — Ces jours-ci on déclarait dans les couloirs que notre campagne avait pour but de faire obtenir des subventions aux organisations syndicales.

Ne dirait-on pas, au contraire, que ce sont les grandes commissions qui trouvent des défenseurs de leur désir de ne pas voir appliquer l'attelage automatique ? (Très bien ! très bien ! sur les bancs du Parti socialiste. — Mouvements divers.)

Elles comprennent que le jour où le réseau de l'Etat mettrait en service des appareils de cette nature, elles seraient obligées de les appliquer à leur tour.

Si les expériences n'avaient pas été concluantes, pourquoi aurait-on inscrit au budget que nous avons voté un crédit aussi important ?

Ces 8 millions ont été supprimés par le Sénat qui, lorsque les intérêts ouvriers sont en cause, les combat toujours. (Applaudissements sur les bancs du Parti socialiste. — Interruptions sur les autres bancs.)

M. Deschanel. — Il n'a pas laissé dire que le Sénat se dressait contre l'intérêt des ouvriers. (Applaudissements.)

M. Paisant s'excuse assez platement. Puis Albert Thomas revient à la charge. On se met d'accord pour un nouveau délai d'expérimentation jusqu'au 1^{er} décembre. Après cette date un choix sera fait et les négociations seront engagées à Berne pour les ententes et d'autre part l'application commencera sur une région plus ou moins étendue du pays.

A la fin de la séance M. Viviani insiste pour que la Chambre siège ce matin. Jaurès renouvelle les observations qu'il a présentées la veille. Mais la Chambre se déjante décidée de siéger aujourd'hui toute la journée. — D. R.

Il y a le plus grand intérêt à ce que tous nos camarades du groupe socialiste parlementaire assistent à la séance de la Chambre qui a lieu CE MATIN.

Le retour du Budget

La discussion du budget, retour du Sénat, a été reprise, hier, par la Chambre. Mais auparavant la Chambre a dû adopter des crédits de dépenses « non renouvelables » pour le département de la guerre.

Jacobs a fait remarquer que, par ces crédits pour des dépenses non « renouvelables » et qui en réalité se représentent pour les budgets suivants, on masque en réalité au pays la véritable situation financière.

Parmi ces crédits, il en est un très modeste de 1,000 francs seulement pour « amorcer » le changement des uniformes. « Comme nous avons, dit Jaurès, 800,000 hommes dans l'armée active et 2 millions dans la réserve, il est clair que ce billet de mille fera des petits.

On dit que le temps de la transformation s'étendra à sept ou huit ans. Alors pendant sept ou huit ans une partie de nos soldats, si la guerre éclatait, serait assurée d'une immunité plus grande :

Jaurès. — Si le drap nouveau attire moins les projectiles que l'ancien, il est impossible qu'il ne pas fabriquer plus vite des quantités suffisantes pour habiller toute notre armée. (Applaudissements sur divers bancs.)

Alors, ce n'est plus 1,000 francs qu'il faut prévoir, c'est 300 millions ! (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. MESSIMY répond que la question de la couleur des uniformes a été posée par la guerre du Transvaal. Les Anglais se sont aperçus que leurs uniformes « voyants » les exposaient aux coups de Boers : ils ont pris le drap kaki.

Mêmes constatations pendant la guerre de Mandchourie et pendant celle des Balkans.

En France, des études ont été faites. La tenue « réseda » a été écartée. On s'en tient maintenant à un gris-bleu terne.

Jaurès dit qu'il ne s'oppose pas à la transformation, il la considère comme utile. Mais il craint qu'elle coûtera plusieurs centaines de millions.

Par 391 voix contre 151 les crédits sont adoptés.

Albert THOMAS dépose ensuite le projet relatif à la semaine anglaise, retour du Sénat. Il est adopté.

Puis on aborde la discussion du budget.

M. CLEMENTEL, rapporteur, demande, pour gagner du temps, que la discussion générale soit ajournée et que la Chambre commence l'examen des chapitres du budget des dépenses sur lesquelles elle n'est pas d'accord avec le Sénat. (Assentiment.)

Un premier débat a lieu sur un crédit de deux millions dont MAUGER demande le rétablissement, et qui a pour but de permettre d'assurer aux faibles en couches non salariées, mais privées de ressources, le bénéfice de la loi récemment votée. Il est en effet monstrueux de refuser à la mère de famille déjà chargée d'enfants, à la paysanne pauvre les avantages de cette loi sociale. Après une vive discussion à laquelle prennent part MAUGER, Aubriot, Bedouet et MM. Clementel et Noulens, nos amis l'emportent et le crédit est voté.

Nos amis LAUCHE et GUESQUERE interviennent ensuite pour faire rétablir le crédit destiné à venir en aide aux familles nécessiteuses après le décès d'un fils sous les drapeaux. Ils obtiennent gain de cause.

Bouvier fait remarquer que les indemnités accordées aux conscrits déclarés douteux et qui doivent se représenter devant la commission d'arrondissement sont insuffisantes.

Sur le ministère des Postes un débat se produit sur une motion ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à répartir toutes les indemnités complémentaires du traitement accordées aux fonctionnaires des différentes administrations de l'Etat ; indemnité de résidence, indemnité de cherté de vie, indemnité de déplacement, gratifications de toute nature ne représentant pas la rétribution d'un travail effectif, proportionnellement aux charges de famille des fonctionnaires intéressés.

On s'efforce de faire comprendre à M. Breton qu'on ne peut pas, même sous le prétexte d'avantager les familles nombreuses, priver les postiers célibataires de la somme qu'on leur a promise. La motion est renvoyée à la commission.

Nous voici aux chapitres du Travail. Jaurès demande qu'ils soient tous réservés pour que la Chambre ait l'assurance que la session ne prendra pas fin sans que les dispositions relatives à la retraite des ouvriers mineurs aient été votées. Après débat, M. Noulens promet que le gouvernement ne se préoccupera pas la clôture tant que ce vote ne sera pas intervenu.

EMILE DUMAS obtient le rétablissement du crédit destiné aux publications du Bulletin du Travail déjà insuffisantes et qui seules permettent aux travailleurs de se procurer des documents officiels sur les questions ouvrières.

L'ATTELAGE AUTOMATIQUE

Un vif débat
Comme on arrive aux chapitres des chemins de fer de l'Etat, notre ami de la Porte porte à la tribune la question de l'attelage automatique, dont il s'est déjà occupé plusieurs fois. On sait qu'il s'agit d'un système qui, en supprimant l'attelage effectué à la main par les employés, supprimerait l'une des principales causes d'accidents.

M. RENÉ RENOUIT, ministre des travaux publics, répond que la commission s'oppose à ce qu'il y ait des nouvelles expériences et qu'en outre de l'appareil Boirault, d'autres systèmes sont mis en avant. Il ajoute que l'installation définitive ne pourrait avoir lieu qu'après entente à la commission internationale de Berne.

De la Porte insiste. Il dit que depuis longtemps les essais ont commencé et qu'il est temps d'en finir avec le système actuel, qui coûte des vies humaines. (Applaudissements.)

Albert THOMAS parle dans le même sens. Le ministre renouvelle ses réserves. Jusqu'ici le débat s'est poursuivi dans le calme le plus complet.

Mais voici que M. Paisant — celui-là qui fut l'avocat du Matin — insinue que cette intervention a pour but d'imposer immédiatement l'appareil Boirault. Les socialistes protestent avec indignation.

LA NOUVELLE ARRESTATION de Youan-Chi-Kai fait massacrer Publiciste Russe Kochany

Prague, 7 juillet. — (Par lettre de notre correspondant.) — Comme l'Humanité l'a déjà annoncé, il y a environ un mois, l'archevêque russe Kochany, arrêté ici et dont le gouvernement russe demandait l'extradition sous prétexte d'un complot terroriste contre le gouvernement de Bessarabie, a été libéré après une intervention énergique, aux délégations, du citoyen Nemes, député socialiste. Or, hier le citoyen Kochany, gravement malade de fièvre typhoïde, a été arraché de son lit, et de nouveau incarcéré, le ministre de la justice russe ayant présenté une nouvelle demande d'extradition basée sur des faits nouveaux. D'après nos renseignements, pulsés à des sources autorisées, Kochany a très peu de chances d'échapper à l'extradition. La nouvelle instruction est confiée à deux fonctionnaires les plus réactionnaires Mikulic et Ehrhart, qui ne savent rien refuser au tsar. Les journaux reprochent à Kochany d'avoir été assez naïf, lors de sa libération, pour rester à Prague, au lieu d'aller dans un pays plus hospitalier et présentant plus de garanties aux réfugiés politiques. Mais la conduite de Kochany s'explique par cette simple considération qu'il est complètement innocent du crime qui lui est imputé. Et l'alibi qu'il avait présenté pour sa défense est absolument hors de toute contestation.

Le Parlement étant en vacances, aucune intervention publique n'est possible en ce moment, seule la presse socialiste tchèque et allemande élève la voix pour protester contre cet attentat de lèse-humanité. — Em. P.

LES CONSTITUTIONNALISTES REFUSENT de PARLEMENTER AVEC HUERTA

Washington, 9 juillet. — D'après certaines informations parvenues à la frontière, le parti du général Carranza n'accepte pas l'invitation des médiateurs en ce qui concerne une conférence formelle avec les représentants du général Huerta. On croit savoir que les constitutionnalistes entendent poursuivre leur plan jusqu'au bout. Toutefois, on a l'impression que les Etats-Unis continueront à exercer une pression dans le but d'amener les deux factions à entrer en pourparlers.

LA RÉFORME ÉLECTORALE dans la République portugaise

Lisbonne, 9 juillet. — Le parti démocratique insiste pour que la loi électorale fixe à 163 le nombre des députés, dont 41 représentant la minorité des électeurs. Les colonies n'auront pas la représentation des minorités.

Suivant la récente lettre du président du Conseil, celui-ci semble admettre cette formule de représentation des minorités à l'égard des groupes unioniste et évolutionniste ne se conformant pas, malgré les démarches conciliatrices du président du Conseil.

Hansi doit se constituer p. Isonnier dans deux jours

Leipzig, 9 juillet. — Le tribunal n'a pas ordonné l'arrestation de Hansi, mais il a été donné à celui-ci un délai de deux jours, au cours duquel il devra se présenter pour subir sa peine.

Le jugement dit que le livre que l'accusé a écrit et répandu constitue le seul objet de l'accusation et exprime l'avis que l'accusé comptait sur l'explosion d'une guerre qu'il espérait et souhaitait, mais aucun fait n'a été relevé constituant un crime, conformément au paragraphe 166 du Code pénal, parce qu'il ne s'agit pas d'une entreprise de haute trahison.

Par contre, le tribunal est d'avis, avec le procureur général impérial, que l'accusé s'est rendu coupable d'excitation des diverses classes de la population à des actes de violence les uns contre les autres ; le livre a été publié à une époque où, dans le pays d'Empire, régnait une telle surexcitation que le moindre choc aurait, suivant les conclusions du tribunal, conduit à des actes de violence.

En outre, le tribunal admet que l'accusé s'est rendu coupable d'outrages, quand il prétend que le village dont il parle n'est pas un village déterminé, mais le type d'un village alsacien. Un des chefs de la manifestation a même déclaré qu'ils étaient absolument comme s'ils n'avaient jamais quitté la maison.

La première réunion de la commission d'enquête, dont le premier ministre a annoncé la formation à la Chambre des Communes mardi dernier, aura lieu très probablement mardi, sous la présidence de sir Georges Asquith ; quatre membres, des représentants des employeurs et des représentants des patrons siègeront et examineront les raisons des récents incidents et le remède à y apporter. L'arsenal aura pour mandataires sir Hyde et le colonel Denny. Quant aux ouvriers, ils seront défendus par Barnes et Clynes, tous deux membres de la Chambre des Communes.

Youan-Chi-Kai fait massacrer Publiciste Russe Kochany

Yuan-Chi-Kai, l'homme des puissances européennes, est en train de supprimer de la façon la plus barbare les adversaires de son pouvoir arbitraire.

Qu'on ne vienne pas nous dire que ce sont là des faits d'ordre intérieur, et que les puissances de l'Europe ne peuvent en aucune façon s'immiscer dans la politique intérieure d'un pays étranger. La diplomatie européenne en Chine n'a pas toujours montré une si grande réserve, et je pourrais citer de nombreux faits où elle s'est mise aux ordres du dictateur.

Faut-il rappeler la suppression du journal chinois publié sur la concession française, en dépit des lois qui régissent ces concessions, et tout simplement parce que le dictateur avait avoué à M. Conty, ministre de France à Pékin, que ce journal l'ennuyait.

Le correspondant du Daily Telegraph fut le premier à signaler la révolte des troupes de Kalgan qui n'étaient pas payées. Il vient de câbler les détails horribles du drame effroyable qui vient de causer une vive émotion dans tous les pays civilisés.

Voici le texte de sa dépêche :

Pékin, 9 juillet. — Le drame effroyable de Kalgan, dont nous avons parlé il y a deux jours, a causé une vive émotion dans les milieux diplomatiques européens. Des protestations ont été envoyées de toutes parts, et le fait que le gouvernement chinois n'ait encore rien fait d'importance à ce massacre de trois compagnies, ne laisse pas non plus de surprendre.

La relation officielle de cet événement est des plus étranges. Elle nous en particulier ce passage :

Peu de temps après, dit-on, 165 mutins, ainsi que les commandants de leurs sections furent arrêtés et exécutés, comme le prescrit la loi.

Comme le prescrit la loi ! Voilà une formule qui fera certainement réfléchir. Il est permis d'éprouver certains doutes quant à l'avenir d'un régime qui fait si bon marché de la vie des hommes.

Parmi les troupes de toutes armes, l'agitation et aussi le mécontentement s'accroissent. Les renseignements fournis par les missionnaires et par d'autres personnes laissent clairement entendre que les officiers, notamment dans la région du nord-ouest, n'arrivent plus à tenir leurs hommes en main. Les méthodes brutales ont tellement révolté l'opinion, qu'il est permis d'attendre à des événements graves. On annonce l'arrivée prochaine à Pékin de plusieurs généraux du King-Yi qui recevront la mission de rétablir l'ordre dans les régions où l'insurrection a fait le plus de progrès.

Le président Youan-Chi-Kai est-il bien renseigné sur la gravité du mouvement de révolte ? On pourrait croire que non. En tout cas, la triste affaire de Kalgan a ébranlé l'opinion.

Je ne puis rien ajouter à cette dépêche qui est bien plus éloquent que n'importe quel article. Un fait à retenir est le suivant : c'est que les méthodes brutales révoltent le peuple chinois, et que l'opinion publique est ébranlée.

Une simple question. Est-il juste, est-il équitable que de pareils moyens de répression soient encore employés de nos jours ? Personne n'ignore que les financiers font le jeu de la diplomatie européenne ou bien que cette dernière fait le jeu des premiers. Qu'on n'accorde donc à l'homme choisi par les puissances que les subsides qui servent à réorganiser véritablement la Chine. Il est vraiment regrettable de constater d'une part de telles horreurs et d'autre part de noter les rapports intimes qui existent entre le Neron chinois et le consortium des capitalistes européens.

Y. C. Wai, Secrétaire du Dr Sun-Yat-Sen.

Le correspondant du Daily Telegraph fut le premier à signaler la révolte des troupes de Kalgan qui n'étaient pas payées. Il vient de câbler les détails horribles du drame effroyable qui vient de causer une vive émotion dans tous les pays civilisés.

Voici le texte de sa dépêche :

Pékin, 9 juillet. — Le drame effroyable de Kalgan, dont nous avons parlé il y a deux jours, a causé une vive émotion dans les milieux diplomatiques européens. Des protestations ont été envoyées de toutes parts, et le fait que le gouvernement chinois n'ait encore rien fait d'importance à ce massacre de trois compagnies, ne laisse pas non plus de surprendre.

La relation officielle de cet événement est des plus étranges. Elle nous en particulier ce passage :

Peu de temps après, dit-on, 165 mutins, ainsi que les commandants de leurs sections furent arrêtés et exécutés, comme le prescrit la loi.

Comme le prescrit la loi ! Voilà une formule qui fera certainement réfléchir. Il est permis d'éprouver certains doutes quant à l'avenir d'un régime qui fait si bon marché de la vie des hommes.

Parmi les troupes de toutes armes, l'agitation et aussi le mécontentement s'accroissent. Les renseignements fournis par les missionnaires et par d'autres personnes laissent clairement entendre que les officiers, notamment dans la région du nord-ouest, n'arrivent plus à tenir leurs hommes en main. Les méthodes brutales ont tellement révolté l'opinion, qu'il est permis d'attendre à des événements graves. On annonce l'arrivée prochaine à Pékin de plusieurs généraux du King-Yi qui recevront la mission de rétablir l'ordre dans les régions où l'insurrection a fait le plus de progrès.

Le président Youan-Chi-Kai est-il bien renseigné sur la gravité du mouvement de révolte ? On pourrait croire que non. En tout cas, la triste affaire de Kalgan a ébranlé l'opinion.

Je ne puis rien ajouter à cette dépêche qui est bien plus éloquent que n'importe quel article. Un fait à retenir est le suivant : c'est que les méthodes brutales révoltent le peuple chinois, et que l'opinion publique est ébranlée.

Une simple question. Est-il juste, est-il équitable que de pareils moyens de répression soient encore employés de nos jours ? Personne n'ignore que les financiers font le jeu de la diplomatie européenne ou bien que cette dernière fait le jeu des premiers. Qu'on n'accorde donc à l'homme choisi par les puissances que les subsides qui servent à réorganiser véritablement la Chine. Il est vraiment regrettable de constater d'une part de telles horreurs et d'autre part de noter les rapports intimes qui existent entre le Neron chinois et le consortium des capitalistes européens.

Y. C. Wai, Secrétaire du Dr Sun-Yat-Sen.

LES CONSTITUTIONNALISTES REFUSENT de PARLEMENTER AVEC HUERTA

Washington, 9 juillet. — D'après certaines informations parvenues à la frontière, le parti du général Carranza n'accepte pas l'invitation des médiateurs en ce qui concerne une conférence formelle avec les représentants du général Huerta. On croit savoir que les constitutionnalistes entendent poursuivre leur plan jusqu'au bout. Toutefois, on a l'impression que les Etats-Unis continueront à exercer une pression dans le but d'amener les deux factions à entrer en pourparlers.

LA RÉFORME ÉLECTORALE dans la République portugaise

Lisbonne, 9 juillet. — Le parti démocratique insiste pour que la loi électorale fixe à 163 le nombre des députés, dont 41 représentant la minorité des électeurs. Les colonies n'auront pas la représentation des minorités.

Suivant la récente lettre du président du Conseil, celui-ci semble admettre cette formule de représentation des minorités à l'égard des groupes unioniste et évolutionniste ne se conformant pas, malgré les démarches conciliatrices du président du Conseil.

Hansi doit se constituer p. Isonnier dans deux jours

Leipzig, 9 juillet. — Le tribunal n'a pas ordonné l'arrestation de Hansi, mais il a été donné à celui-ci un délai de deux jours, au cours duquel il devra se présenter pour subir sa peine.

Le jugement dit que le livre que l'accusé a écrit et répandu constitue le seul objet de l'accusation et exprime l'avis que l'accusé comptait sur l'explosion d'une guerre qu'il espérait et souhaitait, mais aucun fait n'a été relevé constituant un crime, conformément au paragraphe 166 du Code pénal, parce qu'il ne s'agit pas d'une entreprise de haute trahison.

Par contre, le tribunal est d'avis, avec le procureur général impérial, que l'accusé s'est rendu coupable d'excitation des diverses classes de la population à des actes de violence les uns contre les autres ; le livre a été publié à une époque où, dans le pays d'Empire, régnait une telle surexcitation que le moindre choc aurait, suivant les conclusions du tribunal, conduit à des actes de violence.

En outre, le tribunal admet que l'accusé s'est rendu coupable d'outrages, quand il prétend que le village dont il parle n'est pas un village déterminé, mais le type d'un village alsacien. Un des chefs de la manifestation a même déclaré qu'ils étaient absolument comme s'ils n'avaient jamais quitté la maison.

La première réunion de la commission d'enquête, dont le premier ministre a annoncé la formation à la Chambre des Communes mardi dernier, aura lieu très probablement mardi, sous la présidence de sir Georges Asquith ; quatre membres, des représentants des employeurs et des représentants des patrons siègeront et examineront les raisons des récents incidents et le remède à y apporter. L'arsenal aura pour mandataires sir Hyde et le colonel Denny. Quant aux ouvriers, ils seront défendus par Barnes et Clynes, tous deux membres de la Chambre des Communes.

ON S'ARME TOUJOURS en IRLANDE Des mitrailleuses prêtes à fonctionner

Londres, 9 juillet. — (Par téléphone de notre correspondant particulier.) — A la Chambre des Communes, M. Lynch a demandé au secrétaire pour l'Irlande, si son attention avait été attirée par ce fait qu'un grand nombre d'organismes officiels de l'Irlande avaient protesté contre la proclamation suivant laquelle les volontaires de l'Ulster se promettent dorénavant en armes et si le gouvernement comptait faire annuler cette proclamation.

M. Birrell dit qu'il avait reçu un certain nombre de résolutions à ce sujet. La validité de la proclamation avait été récemment discutée et le cabinet l'examinait très attentivement en ce moment.

M. Newman demande s'il est exact que les forces volontaires nationalistes de l'Irlande comprennent 153,500 hommes, sous les armes, dans 891 centres principaux, si le secrétaire d'Etat vérifie ces chiffres et quelle figure fait, en présence de ces derniers, le nombre des volontaires de l'Ulster.

M. Birrell dit que d'après ses renseignements, le nombre exact des volontaires nationalistes s'élève à 152,000 ; quant aux volontaires de l'Ulster opposés au home rule, ils sont 85,000 ; chacun des deux groupes comprend beaucoup de réservistes.

A une autre question de M. Lynch, M. Birrell établit que les volontaires de l'Ulster se réunirent pour la première fois en janvier 1913 et que les volontaires nationalistes suivirent cet exemple le 25 novembre de la même année.

Pendant que l'on discutait à la Chambre sur leur nombre exact, les volontaires de l'Ulster ne perdaient pas une minute pour mener à bonne fin les préparatifs de la fête qu'on célébrera à Belfast, lundi prochain, pour l'anniversaire orangiste. Sir Edward Carson accompagné de M. Walter Long et de M. Ronald Mac Neil, arrivèrent à Belfast demain matin, où, immédiatement, il conféra avec le conseil des nationalistes ulstériens.

Pendant ces derniers jours, les commandants de sections et de détachements ont été très occupés par le rassemblement des hommes et l'établissement de dépôts de munitions dans les différents districts de toute la province. De même, chaque régiment de Belfast aura une section à cheval. Des chevaux viennent d'être achetés dans le but de faire quelques unités, chaque bataillon sera suivi dans ses déplacements par une section montée. Les mitrailleuses sont, paraît-il, prêtes à entrer en service.

Le comte Berchtold chez François-Joseph

Berlin, 9 juillet. — (Par téléphone de notre correspondant particulier.) — Le Berliner Tageblatt apprend de Vienne : Ce matin, le comte Berchtold a rendu visite à l'empereur François-Joseph à Ischl. L'entretien a duré une heure et demie. On apprend que l'empereur aurait sanctionné les décisions du conseil des ministres, mais on ne sait encore rien de certain sur ces décisions. On dit que la ligne politique ne sera pas changée vis-à-vis de la population serbe en Autriche.

On apprend, en outre, que les résultats de l'enquête, à Sarajevo, seraient tels, qu'une intervention auprès du gouvernement serbe à Belgrade serait probable.

Les concentrations autrichiennes sur la frontière

Belgrade, 9 juillet. — Les renseignements qui parviennent ici de tous points de la frontière autrichienne signalent que les concentrations de troupes s'y poursuivent activement.

Les garnisons de la plupart des villes-frontières sont déjà plus que doublées, et des contingents importants arrivent quotidiennement. — (L'Agence des Balkans).

La défense de Prinzp

Belgrade, 9 juillet. — La Politika dit tenir de bonne source, que les autorités judiciaires de Sarajevo ont refusé aux avocats serbes, qui l'avaient demandée, l'autorisation de se charger de la défense de Prinzp devant la cour martiale, où le meurtrier de l'archiduc héritier et de la duchesse de Hohenberg sera incessamment traduit.

LA RÉACTION GRECQUE contre Les SOCIALISTES à SALONIQUE

On nous écrit de Salonique que la presse locale a publié une dépêche datée d'Athènes dont voici le texte :

Le gouvernement se propose d'exercer une surveillance sévère et minutieuse sur les diverses corporations de Salonique et de limiter leur action aux stipulations de leurs statuts. Ces corporations devront travailler loin de toute influence étrangère qui pourrait nuire aux intérêts de l'Etat. Dans quelques jours, le centre socialiste fait une grande propagande parmi les autres corporations de Salonique, dans des vues diamétralement opposées à celles poursuivies par le gouvernement.

Cette dépêche montre que le gouvernement de M. Venizelos se propose de porter le coup de grâce à l'organisation ouvrière en s'attaquant directement aux syndicats et à la Fédération socialiste.

Si M. Venizelos n'est pas arrêté à temps, s'il arrive à accomplir son forfait, il déchaînera, dans toutes les nations civilisées d'Europe, un mouvement de protestation qui portera un coup terrible, non seulement au prestige de son cabinet, mais aussi à la dignité de la Grèce elle-même.

ON PARLE D'UNE NOUVELLE GRÈVE DE CHEMINOTS EN ITALIE

Rome, 9 juillet. — Depuis hier, plusieurs journaux se sont fait l'écho du bruit d'une nouvelle grève des chemins de fer motivée par les punitions infligées aux cheministes qui prirent part à la dernière grève.

Mais l'opinion générale des journaux de ce soir est qu'aucune grève n'aura lieu, en raison de l'opposition qu'elle trouverait dans la classe des employés de chemin de fer, socialistes et non socialistes.

L'avis dit que les bruits relatifs à une grève sont dénués de fondement. — (Havas).

Les poursuites contre les révolutionnaires

Rome, 9 juillet. — Le tribunal de Rome a acquitté vingt personnes accusées de violences pendant les derniers troubles.

APRÈS LA TRAGÉDIE de SARAJEVO Une demande de l'Autriche à Belgrade

Vienne, 8 juillet. — Suivant la Neue Freie Presse l'instruction ouverte à la suite de l'attentat de Sarajevo a permis jusqu'ici de constater que certaines traces du complot mènent à Belgrade ; une demande sera donc prochainement faite à Belgrade par la voie diplomatique. Le gouvernement austro-hongrois demandera au gouvernement serbe d'établir les responsabilités de certaines personnes, d'exécuter les sanctions qui comportent les exactions au meurtre et d'offrir des garanties afin que la propagande panserbe cesse à l'avenir dans le territoire de la monarchie.

Le comte Berchtold chez François-Joseph

Berlin, 9 juillet. — (Par téléphone de notre correspondant particulier.) — Le Berliner Tageblatt apprend de Vienne : Ce matin, le comte Berchtold a rendu visite à l'empereur François-Joseph à Ischl. L'entretien a duré une heure et demie. On apprend que l'empereur aurait sanctionné les décisions du conseil des ministres, mais on ne sait encore rien de certain sur ces décisions. On dit que la ligne politique ne sera pas changée vis-à-vis de la population serbe en Autriche.

On apprend, en outre, que les résultats de l'enquête, à Sarajevo, seraient tels, qu'une intervention auprès du gouvernement serbe à Belgrade serait probable.

Les concentrations autrichiennes sur la frontière

Belgrade, 9 juillet. — Les renseignements qui parviennent ici de tous points de la frontière autrichienne signalent que les concentrations de troupes s'y poursuivent activement.

Les garnisons de la plupart des villes-frontières sont déjà plus que doublées, et des contingents importants arrivent quotidiennement. — (L'Agence des Balkans).

La défense de Prinzp

Belgrade, 9 juillet. — La Politika dit tenir de bonne source, que les autorités judiciaires de Sarajevo ont refusé aux avocats serbes, qui l'avaient demandée, l'autorisation de se charger de la défense de Prinzp devant la cour martiale, où le meurtrier de l'archiduc héritier et de la duchesse de Hohenberg sera incessamment traduit.

Les Préparateurs en Pharmacie préparent la journée de 10 heures

A l'occasion du sixième Congrès national organisés sous les auspices de la Fédération nationale des préparateurs en pharmacie, le Syndicat parisien, tenait, hier soir, un meeting préparatoire.

Quatre cents préparateurs, ou aides avaient répondu à cet appel en se rendant à la Maison Commune entendre leurs défenseurs.

Après d'heureuses interventions : professionnelles de Schmitt, Desmar et Diem, M. Justin Godart, membre de la commission parlementaire du travail, vint fournir d'intéressantes explications sur la position parlementaire des revendications en cours.

Envisageant en particulier la réduction de la durée du travail, le député de Lyon indiqua que le gouvernement ne s'était pas opposé à une réduction directe, mais à la fixation du grand repos ininterrompu de onze heures par vingt-quatre heures, avec une heure et demie de repas, réduisant à onze heures et demie la durée du travail.

Après avoir entendu M. de la C. G. T., Minot de l'Union des Syndicats de la Seine, Estaque et Boulogne de la Fédération, exhorter le personnel des laboratoires à s'unir à l'ensemble de la classe ouvrière, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Les préparateurs en pharmacie, réunis à la Maison Commune, 49, rue de Bretagne, manifestent énergiquement leur volonté de soutenir une action loyale pour la réduction à 10 heures de la journée de travail avec fermeture à heures fixes pour permettre aux travailleurs de la pharmacie de profiter des bienfaits de la vie de famille et d'une existence normale.

Ils déclarent joindre leurs efforts à ceux des travailleurs de l'industrie pour l'obtention de la semaine anglaise déjà acquise par les travailleurs des ateliers de l'Etat.

Considérant que les lois existantes ne consacrent pas les préparateurs en pharmacie pour les braver dans leur profession légitime ; réclamant pour la sécurité de leur famille le droit au travail dans la légalité au même titre que tous les travailleurs ; Affirmant leur solidarité avec tous les ouvriers organisés au sein de la C.G.T.

Koritzza vient d'être occupée

Athènes, 9 juillet. — Suivant les informations qui parviennent ici de Salonique, de Kastoria et de Janina, la ville de Koritzza a été occupée hier, par les troupes épirotes.

Un accueil enthousiaste a été fait aux bataillons sacrés par la population qui voit en eux, ses seuls protecteurs contre une agression des bandes albanaises. — (Agence des Balkans).

Un communiqué officiel

Athènes, 9 juillet. — Le communiqué officiel suivant est publié :

Après trois jours de combat, les troupes autonomes ont occupé Koritzza. Les Albanais se sont enfuis avant l'arrivée des épirotes. Plusieurs soldats albanais ont été faits prisonniers. L'ordre règne dans la ville, où la population a reçu les libérateurs avec enthousiasme.

Suivant des avis parvenus de diverses sources dignes de foi, les Albanais ont attaqué plusieurs détachements de troupes grecques près de Kastoria ; mais ils ont été immédiatement repoussés et dispersés. Les forces grecques n'ont pas subi de pertes.

Ce que dit M. Zographos

Rome, 9 juillet. — M. Zographos, président du gouvernement provisoire épirote, interviewé par la Tribuna, a déclaré qu'il se rendrait à Argirocastro pour conseiller le respect du traité de Corfou, afin que les derniers événements albanais n'aient aucune influence sur les décisions précédemment prises.

M. Zographos reconnaît que le texte du traité de Corfou est susceptible d'interprétations diverses. « Aux termes de ce traité, dit-il, l'Epire est placée sous le contrôle d'une commission internationale. Mais si cette commission est supprimée, qui la remplacera ? Une autorité émanant des grandes puissances ou une autre commission ? Les réserves des épirotes sont légitimes, puisque le traité de Corfou, n'était qu'une Albanie chrétienne, tandis que c'est le régime musulman qui prévaut actuellement. » — (L'Information).

La presse russe et la mission de Turhan pacha

Saint-Petersbourg, 9 juillet. — Turhan pacha, qui se rend en mission à Saint-Petersbourg et qui est attendu demain, rencontre, de la part de la presse russe, un accueil peu favorable.

La Gazette de la Bourse écrit : La Russie pour qui la création de l'Albanie indépendante constitue déjà un sacrifice, ne peut ni ne doit donner son consentement à un secours matériel et moral destiné à la réalisation des projets bellicieux du prince de Wied.

La Nouvelle Vremia considère qu'un secours est nécessaire pour faciliter le fonctionnement de l'organisme gouvernemental de l'Albanie, mais qu'il serait criminel et inusé de maintenir des entreprises qui ne tendent à rien moins qu'à la ruine de l'idée même de cet organisme.

A LA CHAMBRE ESPAGNOLE

Madrid, 9 juillet. — La Chambre a approuvé, ce soir, le projet de chemin de fer Tanger-Fez. — (L'Information).

Le retour de Djemal pacha

Nice, 9 juillet. — Le général Djemal pacha, ministre de la marine ottomane, a débarqué du Courbet, cet après-midi, au Golfe-Juan. Il a pris place dans un wagon spécial du rapide, qui arrivera à Paris demain matin, à 8 heures.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES DANS LES MINES

Saint-Etienne, 9 juillet. — Au cours d'une réunion tenue ce soir, à la Bourse du Travail, les mineurs de Saint-Etienne ont été avisés que les Compagnies renouaient à leurs premières conditions et s'en rapportaient à une nouvelle réglementation établie par les ingénieurs du corps des mines, d'accord avec les délégués ouvriers.

Ce projet n'étant pas suffisamment au point, l'Assemblée a décidé de continuer la lutte et de suivre attentivement les travaux de ses délégués. — (L'Information).

TUE EN JOUAN

Clermont, 9 juillet. — Un enfant de 8 ans, Jean Klein, dont la mère habite La Croix-St-Laurent, qui jouait avec de petits camarades dans un chantier, et qui était grimpé sur un tas de troncs d'arbres, a été tué par la chute de l'un de ces troncs.

LA TRAVERS LA PRESSE

La semaine anglaise

Les travailleurs de l'Etat viennent enfin d'obtenir satisfaction. Le Sénat, dans un moment de lucidité d'esprit, n'a pas voulu faire siennes les conclusions tardigrades de sa commission ; il a voté les crédits nécessaires à l'application de la semaine de quarante-neuf heures dans les manufactures et établissements de l'Etat.

Ce premier résultat, qui vient une fois de plus affirmer la valeur de l'action syndicale, est un premier coup porté à la résistance patronale ; il ouvre le chemin à des conquêtes plus générales.

Avec lui, c'est la campagne confédérale qui entre dans la voie des réalisations.

C'est pourquoi nous le soulignons avec l'assurance que son exemple sera pour tous un stimulant, et qui, maintenant, les organisations vont se lancer hardiment sur le chemin de l'offensive avec pour devise : vouloir, c'est pouvoir.

L'Aurore (M. Maxime Vuillaume)

L'Etat a besoin de toutes ses ressources pour l'entretien de sa puissance économique, pour ses travaux publics, pour l'instruction, pour la sauvegarde de l'indépendance nationale, toutes choses qui forment le patrimoine de tous les citoyens. De ces besoins de l'Etat, il faut se souvenir aussi. En votant la semaine anglaise, la Chambre et le Sénat ont donné une nouvelle preuve de leur sympathie aux travailleurs. A ces derniers, de reconnaître et d'affirmer désormais leurs revendications dans les justes limites où elles peuvent être acceptées.

La réforme électorale

Le Radical (M. Georges Ponsot)

L'insoutenable est la compromission entre la R. P. et la majorité dans le cadre étroit du département. Tous les défauts de la volonté de clocher et des luttes entre arrondissements sont réunis dans le scrutin de liste actuel.

La commission du suffrage universel, qui dit-on, se réunit demain, peut voter ce qu'elle voudra.

La Chambre se décidera entre l'arrondissement ou le scrutin de liste.

Le quipier marbre

La Petite République (Editorial)

La vérité est que si nous avions eu, depuis la défense de notre frontière, de ces deux cent mille hommes engagés sous les ordres du général Lyautey, nous eussions pu résister à la menace allemande sans des charges aussi lourdes pour notre démocratie. Cette menace, d'ailleurs, n'aurait pas dû nous pas produire si, par leurs manœuvres, les radicaux et les socialistes n'avaient rendu impossible à M. Briand la poursuite de sa politique prudente.

Nouvelles

Le Journal officiel publie ce matin

Intérieur. — Un décret aux termes duquel MM. Darrat et Lottin sont nommés adjoints au maire du 15^e arrondissement de la ville de Paris.

Deux Ordres du Jour du Syndicat des Instituteurs de la Seine

Le Syndicat des institutrices et instituteurs de la Seine, réuni en assemblée générale, a voté les deux ordres du jour suivants :

L'assimilation des écoles maternelles

Le Syndicat des institutrices et des instituteurs publics de la Seine.

Considérant :

Que le personnel des écoles maternelles, pourvu des mêmes titres et recevant le même traitement que le personnel des écoles primaires, est assés à un service beaucoup plus long, qu'il est d'autres instituteurs et qu'il ne jouit pas en bénéfice du congé du jeudi ;

Que l'école maternelle nécessite une préparation aussi minutieuse et cause une fatigue physique et nerveuse aussi intense que l'école élémentaire ;

Que seule l'égalité absolue des conditions de travail peut assurer la stabilité du personnel des écoles maternelles, stabilité essentielle, désirable pour les enfants qui fréquentent ces écoles ;

Qu'il est inadmissible que les institutrices maternelles de Paris soient mises en demeure par certaines inspectrices départementales, d'assurer le service rétribué du département, sans aucun avantage pécuniaire, circulaire du directeur de l'instruction.

Que les institutrices de banlieue ne reçoivent que rarement une rétribution, rétribution la plus souvent assurée dans les écoles primaires ;

Reclame l'assimilation complète du personnel des écoles maternelles à celui des écoles primaires, et donne mandat au bureau du syndicat de mener l'action la plus énergique pour obtenir au plus tôt cette assimilation.

Pour Briard

Les institutrices et instituteurs syndiqués de la Seine, réunis en assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'ultimatum adressé par l'inspecteur d'académie de la Seine inférieure au camarade Briard, ont décidé de poursuivre la lutte syndicale et politique, et de se séparer de sa famille depuis deux ans ;

Considérant que Mme Briard n'a en rien mérité d'être à son tour délaissée d'office et délaissée ;

Protestent contre la mesure projetée par l'administration et demandent à la Fédération d'apporter son appui pour empêcher ce dévoiement de justice.

LES ROUGON-MACQUART HISTOIRE NATURELLE ET SOCIALE D'UNE FAMILLE

La Débâcle

PAR ÉMILE ZOLA

DEUXIEME PARTIE

II

Et ce fut, dans une de ces éclaircies, qu'on vit défiler, tels qu'une chevauchée de fantômes, les régiments de chasseurs d'Afrique qui faisaient partie de la division Marguerite. Raides sur la selle, avec leurs vestes d'ordonnance, leurs larges ceintures rouges, ils poussaient leurs chevaux, des bêtes minces, à moitié disparues sous la complication du pagne-taillé. Après un escadron, un autre escadron ; et tous, sortis de l'incertain, avaient l'air de se fonder sous la pluie fine. Sans doute, ils gémissaient, on les emmenait plus loin, ne sachant qu'en faire, ainsi que cela arrivait depuis le commencement de la campagne. A peine les avait-on employés comme éclaireurs, et, dès que le combat s'engageait, on les promenait de vallon en vallon, précieux et inutiles.

Maurice regardait, en songeant à Prosper.

— Tiens ! murmura-t-il, c'est peut-être lui, là-bas.

— Qui donc ? demanda Jean.

— Ce garçon de Remilly, tu sais bien, dont nous avons rencontré le frère à Oches.

Mais les chasseurs étaient passés, et il eut encore à bruyant galop, un étalonnage dévalant par le chemin en pente. Cette fois, Jean avait reconnu leur général de brigade, Bourgain-Desfontaines, le bras agité dans un geste violent. Il avait donc daigné quitter enfin l'hôtel de la Croix d'Or ; et sa mauvaise humeur disait assez son ennui de s'être levé si tôt, dans des conditions d'installation et de nourriture déplorable.

Sa voix tonnante arriva, distincte.

— Eh ! nom de Dieu ! la Mouselle ou la Meuse, l'eau qui est là, enfin !

Le brouillard, pourtant, se levait. Ce fut soudain, comme à Bazeilles, le déroulement d'un décor, derrière le flotant rideau qui remontait avec lenteur vers les frises. Un clair ruissellement d'eau tombait du ciel bleu. Et tout de suite, Maurice reconnut l'endroit où ils attendaient.

Ah ! l'Algerie. Tu vois, de l'autre côté du vallon, en face de nous, ce village, c'est Floing, et là-bas, c'est Saint-Menges, et plus loin encore, c'est Fleigneux. Puis, tout au fond, dans la forêt des Ardennes, ces arbres maigres sur l'horizon, c'est la frontière.

Il continua, la main tendue. Le plateau de l'Algerie, une bande de terre rougeâtre, longue de trois kilomètres, descendait en pente douce du bois de la Garenne à la Meuse, dont des prairies le séparaient. C'était là que le général Douay avait rangé le 7^e corps, désespéré de n'avoir pas

assez d'hommes pour défendre une ligne si développée et pour relier solidement au 1^{er} corps, qui occupait, perpendiculairement à lui, le vallon de la Givonne, du bois de la Garenne à Daigny.

— Hein ! est-ce grand, est-ce grand !

Et Maurice, se retournant, faisait de la main le tour de l'horizon. Du plateau de l'Algerie, tout le champ de bataille se déroulait, immense, vers le sud et, vers l'ouest, à l'égard de Sedan, on voyait la citadelle, dominant les toits ; puis, Bazeilles, et Bazeilles, dans une fumée trouble qui persistait ; puis, au fond, les coteaux de la rive gauche, la Liry, la Marfée, la Croix-Piau. Mais c'était surtout vers l'ouest, vers Donchery, que s'étendait la vue. La boucle de la Meuse enserrait la presqu'île d'Iges d'un ruban pâle ; et là, on se rendait parfaitement compte de l'étroite route de Saint-Albert, qui filait entre la berge et un coteau escarpé, couronné plus loin par le petit bois du Seugnion, une queue des bois de la Falizette. En haut de la côte, au carrefour de la Meuse, Rouge, débouchait la route de Vignes-aux-Bois et de Donchery.

Voilà, par là, nous pourrions nous replier sur Mézières.

Mais, à cette minute même, un premier coup de canon partit de Saint-Menges. Dans les fonds, traînaient encore des lambeaux de brouillard, et rien n'apparaissait, qu'une masse confuse, en marche dans le défilé de Saint-Albert.

Ah ! les voici, reprit Maurice qui baissa instinctivement la voix, sans nommer les Prussiens. Nous sommes coupés, c'est fichu !

A v. 1.000 fr. je cède cause maladie grave, mon vin
liq. loyer nul, bénéfice 47 fr. par jour bien

A v. 1.000 fr. je cède cause maladie grave, mon vin
liq. loyer nul, bénéfice 47 fr. par jour bien

Militants désirant s'établir peuvent s'adr. au camarade David, 12, passage des Hautes-Permes.

LOCATIONS

A louer pour juil. ou oct. app. mod. 2 chamb. salon, sal. à mang., sal. de bain, installée. Téléc. Loyers : 1.100 fr. Boite 1, rue des Pyrénées, Tél. Roquette 67-88.

OCCEASIONS

Grand choix de bicyclettes hommes et dames) Liaudois, 9, avenue Félix-Faure, Paris.

A vendre 600 fr. auto Gladiateur, 4 places, motor 450 cc, 2 cylindres, 10 chcv. 82 v. klms. en bon état.

6 bicyclettes Hom. dame, Tour de France gar. dep. 60 fr. A vendre avant dimanche, Le soir jusq'à 8 heures. Jauffret, représentant, 18, r. Pessy

Chevreuil, Pantin.
Bonne occasion. A vendre bicyclettes homme et
 dame, bon état. Prix 75 fr. Buffet noyer
 verni. Prix 25 fr., 10, rue de la Prévoyance, 196.

LOGEMENT ET PENSION pour jeunes gens au Foyer de l'Ouvrière de l'avenue Ledru-Rollin, 151. La pension comprend le petit déjeuner et le repas du soir. Prix 14 fr. 50 p. sem. p. pension et ch. à un lit. RESTAURANT à la carte pour les

LE HAVRE Les camarades et leur famille en déplacement ou en promenade

SPECTACLES DU 10 JUILLET 1914

OPERA. — Faust.
THEATRE-FRANÇAIS. — Les Marionnettes.
GAITE-LYRIQUE. — 8 h. 1/2. — Le Prince Bon
heure.
VARIETES. — Ma tante d'Honneur

GYMNASIE. — 9 h. 45. — Mon Bébé.
 VAUDEVILLE. — 9 h. — La Belle aventure.
 RENAISSANCE. — 8 h. 30. — Relâche.
 THÉÂTRE ANTOINE. — 8 h. 3/4. — Ernest et
 Ernestine ? Une nuit de noces.
 COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — 9 h. — La
 Pharisienne.

PALAIS-ROYAL. — 9 h. — J'ose pas.
APOLLO. — Réve de valse.
ATHENEE. — 8 h. 45. — Js ne trompe pas mon mari.
THEATRE IMPERIAL. — Un bûcheur ; C'est pas chic ; Comme on fait son lit ; La jalouse.

COMEDIE-MARIGNY. — 8 h. 45. — *La Revue de Marigny.*
GRAND-GUIGNOL. — 8 h. — *La Matérielle ; L'Ancoisse, la Bienfaitrice, l'Aventure.*
FOLIES-MARIGNY. — *La revue de Marigny.*
FOLIES-DRAMATIQUES. — *La revue de Marigny.*

THEATRE MICHEL. — 9 heures. — *Le Mouchard*
A gorge déployée, revue. — 4 h. 1/2 : *Matiné*
de danses.

LITTLE-PALACE. — Très saute, revue.
CLUNY. — *Bicard dit le Bouff.*

DEJAZET. — Les Degourds de la 110.
CONCERTS ET SPECTACLES DIVERS
FOLIES-BÉRGÈRE. — La Revue de l'Amour.
SCALA. — Viens profiter avec 1 revue belge.
JARDIN DE PARIS (Champs-Élysées). — 8 h. 30
 Cinéma. Concert-promenade. Attractions. De 4 à 10 h.

7 h, Tbé-Tango.
GRANDS **DUFAYEL** Concert et
MAGASINS Cinématographe
Tous les jours, de 2 heures à 8 heures, sauf le
dimanche. Buffet. Nombreuses attractions.
SAL TABARIN. — Tous les soirs, les petits Lorch
font

THEATRES ET MUSIC-HALLS FERMES. — Opéra-Comique, Odéon, Théâtre des Champs-Élysées, Théâtre Sarah-Bernhardt, Châtelet, Capucines, Trianon-Lyrique, Nouvel Ambigu, Théâtre Michel, Porte-Saint-Martin, Théâtre des Bouffes-Parisiens.

Theatre des Arts, Theatre du Vieux-Colombier,
Theatre Cluny, Comedie-Royale, Nouveau-Theatre
Treize-Royal, Comedie-Mondaine, Empire, Mon-
cey, Theatre Nouveau, Ba-Ta-Clan, Concert Mayol,
Fantasio, Alhambra, la Sirène, la Pausette, Mou-
lin de la Chausson, Chateau-d'Eau, Gaité-Roche-
chouart.

COURS ET CONFÉRENCES

U. P. du faubourg-Antoine, 157. — Alexandre Mary : « Le néo-malthusianisme ». Conseil d'administration. Cours d'Esperanto.

U. P. de Meaux. — Cours : Récitation, diction, Esperanto.

PETITE POSTE MILITAIRE

Un futur bigin. — Il faut pour être naturalisé Anglais des délais et conditions de séjour en Angleterre qui font que la naturalisation est impossible.

M. P. — Avec la loi de 1995, la réforme temporaire prononcée à la suite de maladie contractée au service compte dans le service actif. C'est le premier cas. Vous serez donc libéré avec votre classe.

FEDERATION LIVRE
MARQUE SYNDICALE
PARIS-20 SECTION

L'HUMANITE
est composée en commandite
par une équipe
d'ouvriers syndiqués.

Le gérant : G. A. BERNARD.
Paris, Imp. de la Presse, 16, rue du Croissant,
V. SIMAET, imprimeur. 14

PARLERS DE "L'HUMANITÉ"

comme assésimé par la phrase du producteur. Mais il reprend bientôt ses esprits et se met à parler d'abondance, avec un grand accent de sincérité.

— Excusez-moi, mes bons messieurs, mais je crois que vous voulez vous gausser de moi et me faire peur... Cominent un vieux chétif comme je suis aurait-il osé s'attaquer à m'sieu Lafourme, qu'était en colosse d'homme ?... Pour ce qui est de l'après-midi d'hier, j'vas vous dire tout de suite ce que j'en ai fait : je me suis enfoncé jusqu'à la nuit dans le bois Quilain.

— Tout seul ?

— Excusez-moi : avec Jean-Marie... Si ce n'outrou, si vous aimez mieux, un garçon qui j'ai avec moi.

— Oui, nous savons !... Et vous n'avez rencontré personne au cours de cette... prenade ?

— Personne... Le bois Quilain n'est pas beaucoup fréquenté d'habitude... Et puis, j'ai le juge, j'aime autant vous l'avouer, je ne tenais pas à ce qu'il se fût les collets à lapins... Oh ! pour ça, je le reconnaissais, je brachonne... faut bien vivre... mais c'est pas une raison pour croire que je suis capable de trahir mail' Lafourme ?

— Or, tandis qu'il parle, les regards du juge d'instruction se sont portés vers le gourdin que Trois-Pattes a déposé sur une chaise.

— Apportez-moi donc votre bâton, fait-il tout à coup.

Lorsqu'il l'a entre les mains, il en examine l'extrémité ferrée avec une attention minutieuse, puis la frotte légèrement de son doigt mouillé de salive.

— Pourriez-vous m'expliquer, demandait-il brusquement, pourquoi il y a du sang au bout de votre bâton ?

Un silence tragique tombe dans la salle. Les yeux de Trois-Pattes sautent de côté d'autre, comme s'il cherchait une issue par où s'enfuir. Cependant, il répond avec un sang-froid extraordinaire :

— Probable que c'est du sang de lapin, s'ieu le juge. Y m'arrive quelques fois d'assommer des lapins au gic.

(A suivre.)

LA VIE SOCIALE

Internationale . Socialiste . Syndicale . Coopérative

Les Communications et Convocations doivent parvenir avant 7 heures du soir
VIE SOCIALE-HUMANITÉ, 142, rue Montmartre

TÉLÉPHONE : Gutenberg, 02-57 et 02-69
Adresse Télégraphique : HUMANITÉ-PARIS

Pour la publicité des Fêtes et Conférences adresser lettres et mandats
CAISSE HUMANITÉ, 142, rue Montmartre

LES PETITS CHEMINOTS SONT INQUIETS

Ils se demandent si le Sénat partira en vacances avant de leur avoir donné un régime de retraites

Le Sénat va-t-il décevoir une fois de plus, et après tant d'autres, les petits cheminots qui attendent encore un régime de retraites ?

Voilà, écrit Guichard, dans une brochure sur la question, de nombreux travailleurs qui, chaque année, sont traités en parrains de retraite de la Compagnie et des de retraite ouvrière et paysanne. Cette situation anormale ne peut durer davantage. Les 60.000 intéressés attendent avec une patience légitime que le Sénat adopte le projet de la Chambre.

Messieurs, poursuit-il en s'adressant aux sénateurs, n'a-t-on pas vu que les travailleurs en ayant pas confiance dans les pouvoirs publics, ne veulent pas collaborer à l'étude des lois sociales, se portaient eux-mêmes préjudice. Ce n'est pas notre cas. Ici, ce jour, on ne reconnaît pas les petits cheminots qui ont eu confiance de confiance et de patience, leur collaboration a été donnée sans compter : allez-vous enlever du cœur de ces travailleurs la confiance qu'ils ont encore ?

En le pense pas. C'est pourquoi, Messieurs, je demande au nom des 60.000 intéressés, que vous votiez avant votre départ en vacances, le projet que la Chambre a adopté le 31 juillet 1913.

Quel doit être le régime de retraite ?

Maintes fois L'Humanité a eu à parler des retraites des petits cheminots. Guichard, à lui-même, précisé le régime qu'il convenait d'instituer. Dans le rapport que vient d'éditer la Fédération des transports, il ramasse ainsi ses arguments :

Nous avons, nous, les intéressés, toujours demandé l'assurance, quant à la retraite, à nos camarades des grands réseaux ; nous

Dans le Parti Socialiste

FÊTE DES 100 ÉLUS

Dimanche 12 Juillet 1914, à Pavillons-sous-Bois

Le Parti Socialiste, en toute cordialité, convie tous les Travaillleurs de la région parisienne à la GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE qu'il organise pour célébrer la victoire remportée par le Socialisme aux élections générales législatives d'avril-mai 1914.

Le Bureau du Conseil national : Louis Dubruih, Camélinat, Compère-Morel, Arthur Groussier, Lucien Roland, Maxence Roldes.
La Commission exécutive du Groupe socialiste au Parlement : Vaillant, Guesde, Jaurès, Groussier, Sembat, Delory, Hubert-Rouger.

PROGRAMME DU DIMANCHE MATIN

A 8 heures : Ouverture de la Fête champêtre
De 9 h. à 10 h. 1/2 : Concours de Pêche à la ligne

CONCERT EN PLEIN AIR

A 10 heures : REPRÉSENTATION THEATRALE, « L'Amour à Bergame », (3 actes)
Entrée : 50 centimes

De 11 heures à midi : DÉJEUNER SOUS BOIS
(Vente des victuailles et boissons aux conditions ordinaires par les Coopératives)

PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

A une heure et demie : Démonstration et Cortège en Musique dans Pavillons-sous-Bois
Réception par les Elus législatifs et Municipaux

A deux heures et demie : DIX MEETINGS EN PLEIN AIR
avec le concours des 100 Députés socialistes, des Délégués de l'Internationale Ouvrière et Délégués des Fédérations

A trois heures et demie : KERMESSE POPULAIRE
Concert par la Chorale Socialiste, l'Harmonie Socialiste du 12^e les Pupilles Socialistes du 11^e et la Philharmonie Socialiste de Pavillons

ÉPREUVES SPORTIVES

organisées par la Fédération socialiste de Sports et de Gymnastique

Courses à pied et à bicyclettes
Exercices de gymnastique par l'Union Sportive et Gymnastique Populaire Gervaisienne
Sports gais

Bals champêtres à grand orchestre
Concours de natation sur le canal de l'Oureq
Concerts, Mâts de cocagne, Jeux et Divertissements divers

Théâtre de Verdure : L'AMOUR A BERGAME

Comédie-bouffe en trois actes, de Camille de SAINT-DROIX
Jouée par la COMPAGNIE SHAKESPEARE

1^{re} Représentation : de 1 heure à 2 h. 1/2. — 2^e Représentation : de 4 heures à 5 h. 1/2
1.500 places couvertes

De 6 heures à 7 heures : DISLOCATION ET RETOUR

Entrée de la Fête : 0 fr. 50 par personne donnant droit à toutes les Attractions de la Kermesse.
Entrée du Théâtre de Verdure : 0 fr. 50 par personne et par représentation.

Moyens de communication : Trains spéciaux à volonté, de midi à 2 heures, partant de la gare de l'Est pour Bondy et Raincy-Pavillons, et de la gare du Nord pour Aubervilliers, Bondy, — Tramways Opéra-Raincy, Opéra-Pavillons, Pantin-Raincy (descendre avenue Pasteur).

Prix (aller et retour) : Pour Bondy, 0 fr. 85 ; Pour Raincy-Pavillons, 1 fr. 05 ; Pour Aubervilliers, 1 fr. 20 ; Par les tramways, 0 fr. 90.

SERVICE D'AUTOBUS : Départ de la République, midi 30. Départ de Pavillons, pour Paris-Métro, 6 heures. Prix 2 fr. 50. Retour sur les places à l'avance.

POUR LES CYCLISTES. — Garage, de vélos installé sur le terrain.

La LIBRAIRIE DU PARTI fera vendre ses brochures et cartes postales par des commissaires. Le Groupe des femmes socialistes vendra un petit objet d'art en faveur du vote des femmes. Le Groupe socialiste de Pavillons-sous-Bois vendra des cartes du pays.

Enfin les commissaires vendront le programme de la fête, joli fascicule de 8 pages, comprenant les plans et le programme, les statistiques électorales, avec graphiques, de 1910 à 1914.

En raison des frais considérables que nous avons engagés pour l'établissement d'un insigne nouveau et d'un beau programme, nous comptons que tous les amis voudront se procurer ces souvenirs et tiendront compte de notre recommandation ainsi résumée : Tant aux gares qu'aux abords de la fête, et même sur le terrain, n'achetez qu'aux commissaires portant A LA FOIS le brassard officiel et la carte.

Le bureau ayant reçu de nombreuses demandes tendant à faire des quêtes au cours de la fête, a dû décider qu'aucune quête ne sera tolérée sur le terrain.

QUELQUES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

A tous nos amis qui assisteront à la Fête des 100 Elus, à tous ceux qui veulent favoriser les œuvres du Parti et assurer en particulier le succès de notre fête, à tous ceux qui désirent n'être pas les dupes de camelots et commerçants que leurs seules affaires amèneront le 12 à Pavillons-sous-Bois comme elles les amènent à la revue de Longchamp et à la procession de Jeanne-d'Arc, nous faisons les recommandations suivantes :

N'ACHETEZ RIEN AUX CAMELOTS ni églantines, ni coquelicots, ni aucun autre insigne, ni aucune brochure.

N'achetez qu'aux commissaires, vendant pour le Parti et ayant A LA FOIS le brassard officiel du Parti et la carte de commissaire.

Seul l'insigne spécial du Parti, petit drapeau en émail rouge, avec le monogramme P. S. en lettres dorées, monté sur épingle, sera vendu au bénéfice du Parti.

Instructions aux jeunes. — Le Comité d'entente fait le plus pressant appel à tous les groupes et à tous les membres, de jeunes socialistes pour qu'ils assistent à la fête du Parti à Pavillons-sous-Bois. Le rendez-vous des jeunes est fixé pour le matin, sur les bords du canal de l'Oureq, devant le concours de pêche, et pour l'après-midi, entre midi et 4 heures, au point de formation du cortège, et à partir de 5 heures, pour les groupes retardataires, autour de la tribune réservée aux jeunes.

Les groupes sont priés de se rendre sur le terrain de la fête avec leurs drapeaux, mais de ne les déployer que sur l'invitation des commissaires. Le secrétaire.

13^e section. — Les camarades se rendant à Pavillons par le chemin de fer de l'Est, et desireux de bénéficier de la réduction, sont invités à se rendre en rapport avec le camarade Martin, 17, rue Edouard-Manet.

Union des sections du canton de Charenton. — Les camarades qui vont aller à Pavillons-sous-Bois en voiture sont priés d'envoyer leurs noms jusqu'à 9 heures, ce soir, chez Pierre, place de la Mairie, Alfortville.

Le Congrès de Soaux. — Les camarades d'Ivry, Vitry, Choisy desirant aller à la fête du Parti, le 12 juillet, en voitures, sont priés de se faire inscrire chez le camarade Grouard, 81, rue de Seine, à Ivry, jusqu'au 10 juillet dernier délai. Prix du voyage, aller et retour : 2 francs.

LE REPOS HEBDOMADAIRE chez les Coiffeurs ET LA FÊTE NATIONALE

La préfecture de police avait été saisie, à la fin de juin, d'une demande tendant à autoriser les patrons coiffeurs assujettis au repos hebdomadaire le lundi, à donner le repos soit le lundi soit le mardi, à leur choix, la semaine de la Fête nationale.

Suivant la procédure fixée par la loi, le préfet de police avait demandé, entre autres avis, celui de la chambre syndicale ouvrière. Cette dernière formula un avis motivé et nettement opposé à tout changement dans le régime du repos actuellement en vigueur chez les coiffeurs du département de la Seine.

Cet avis fut, comme il convenait en toute logique, et en toute légalité, celui de l'administration préfectorale.

Voici, en effet, la lettre qu'a reçue, hier, la chambre syndicale ouvrière, des coiffeurs de Paris :

PREFECTURE DE POLICE
2^e division. — Bureau du travail.
Monsieur le secrétaire.

Comme suite à ma lettre du 18 juin et en réponse à votre communication du 27 du même mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître l'avis de l'administration préfectorale, qui, conformément à la réglementation en vigueur, ne sera autorisée à l'octroi de la Fête nationale.

Agée, etc. Pour le préfet de police : Le secrétaire général, LAURENT.

Des contraventions seront donc dressées, le 13 juillet, comme les autres lundis, à ceux des patrons coiffeurs qui, bénéficiant de cette dérogation, ne respecteraient pas la loi, lundi prochain.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR des RETRAITES-OUVRIÈRES

La session de juillet du conseil supérieur des retraites ouvrières s'est ouverte hier matin, au ministère du travail, sous la présidence de M. Coubey, qui a prononcé une allocution.

Le ministre a annoncé son intention formelle de veiller à l'application de la loi de 1905 et de renforcer sur place le contrôle départemental.

À côté de ce contrôle indispensable, il reste, dit-il, une autre œuvre à accomplir : il s'agit de rendre, par une suite d'erreurs d'interprétation inévitables au début de la mise en vigueur de toute loi sociale, bénéficiant à tort d'allocations, mais ce qu'il faut regretter plus encore et éviter d'avancer, c'est que le nombre de ceux qui devraient profiter de l'assurance légale et qui ne profitent pas soit considérable.

Il est indispensable de demander aux agents qui seront chargés du contrôle sur place de faire une propagande active pour éclairer les intéressés, ouvriers et ouvrières, sur les dispositions de la loi et les avantages qu'ils en peuvent tirer.

Après avoir émis sur le rapport de M. Ferdinand Dreyfus, sénateur, un avis favorable à un certain nombre de modifications à effectuer par les caisses d'assurances, le conseil supérieur a examiné les conclusions du rapport de M. Corréard sur les mesures qu'il conviendrait de prendre dans le cas où des fautes de révisions seraient commises.

Une discussion s'est ensuite engagée sur les conclusions d'un rapport de M. Colson, conseiller d'Etat, sur la réunion éventuelle des caisses de retraites ouvrières et des caisses sociales avec les caisses de retraites ouvrières et paysannes.

Communications

Fédération de la Seine
Délégations au Conseil national et au Congrès national

Les délégués sont avisés qu'ils trouveront le lundi matin, au début de la séance du Conseil national, les mandats pour le Conseil et le Congrès du lendemain. — Le secrétaire : Beuchard.

SYNDICATS

TRANSPORTS EN COMMUN
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Etant donné que les réunions des 5 et 7 juillet n'ont pas permis de terminer la discussion sur la mise au point définitive du projet de réorganisation, les membres des conseils syndicaux des transports en commun sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain samedi, à 9 heures précises, Bourse du Travail.

Le secrétaire de la commission inter-syndicale : E. Jacquoud.

PARTI SOCIALISTE

L'HARMONIE SOCIALISTE DU 15^e
Au concours de Fontenay-aux-Roses, elle a remporté tous les premiers prix

Le concours de musique qui a eu lieu à Fontenay-aux-Roses, a été pour l'Harmonie socialiste du 15^e l'occasion d'un brillant succès.

L'Harmonie a, en effet, remporté de haute lutte tous les premiers prix, à l'exception de la lecture à vue, à l'exécution et à l'honneur.

Son directeur, le citoyen Georges Schröder, a obtenu, en outre, un premier prix de direction. Le succès fut donc très complet pour tout.

Déjà, l'an passé, au concours de la Gare, l'Harmonie socialiste du 15^e était revenue chargée de lauriers. Son succès de dimanche, plus que tout autre, a été la suite de la valeur et du mérite de cette société d'élite. De tout leur dévouement, nos filiations les plus chaudes, et toutes celles dont l'Harmonie a été l'objet à Fontenay, de la part du jury, comme de la part même des chefs des sociétés musicales concurrentes.

Les deux conscriptions que nos amis ont reçues à la Gare et à Fontenay, plaçant maintenant l'Harmonie au premier rang des sociétés similaires. Nous applaudissons dans le Parti, dans toutes les sections, à ce succès, dimanche, sa part dans le succès. Au message de l'Harmonie, victorieuse, se sont produites, en ville, des manifestations de vive sympathie. De certains balcons des fleurs étaient jetées sur notre rouge bannière.

Et le soir, chez l'ami Thomas, un banquet a été donné, où les membres de l'Harmonie et de toutes les sections ont été réunis. Au banquet, nous passons sur les félicitations et les discours, toutes paroles empreintes de la plus franche camaraderie.

Notons cependant d'un de nos amis, conseiller municipal de Carmaux, vice-président de l'Union municipale, propos la formation d'une fédération des harmonies et fanfares socialistes de France. Le président de l'Harmonie, notre camarade Grouard, donna son adhésion de principe à cette idée, excellente en soi, et qui sera étudiée comme il convient.

Nos camarades Schröder, Besombes, Les trocres et Arnaud, qui se occupent si activement de l'Harmonie ont droit à nos félicitations.

Encore une fois, bravo à l'Harmonie socialiste du 15^e.

LES CHARPENTIER EN GRÈVE

La grève des charpentiers se déroule avec une assurance qui ne se dément pas. Les jeunes se sont chargés d'agrandir la dernière assemblée.

Un militant est venu lire à la tribune un spécimen de placard apposé sur les chantiers par les soins de la Bourse dite « Libre ».

Désespérant de rompre en visière un mouvement aussi harmonique, les agents patronaux, dans leur afflige, reprochent aux groupes compagnonniques, de marcher la main dans la main avec les syndicats confédérés.

Bien entendu, ce dernier exploit a contribué à associer plus intimement les éléments qu'on juge si stratégique de séparer.

Par curiosité, un compagnon est allé aux sources de cette manœuvre. Il a appris qu'il n'y avait aucun ouvrier de la profession parmi ceux qui témoignaient tant de sollicitude envers les charpentiers. Alors ?

L'organisation des secours commencera lundi prochain.

LE CONGRÈS DES CANTONNIERS

Le Congrès de la Fédération des cantonniers de France a clôturé ses travaux, ce matin, au Palais d'Orléans.

Le Congrès a envisagé la méthode à suivre pour faire aboutir les revendications des cantonniers.

Le Conseil fédéral a été chargé de donner à la Fédération des fonctionnaires de France l'adhésion de la Fédération des cantonniers.

En fin de séance, le budget a été voté.

Un banquet aura lieu ce soir, sous la présidence de M. René Renoult, ministre des travaux publics.